



BILLOM
Communauté



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

SOMMAIRE

Organisation	2
Conseil communautaire	3
Organisation	5
Ressources humaines	7
Finances et fiscalité	9
Au fil du temps	11
Environnement	12
Rivières	13
Transitions	15
Espaces naturels sensibles	17
Culture	20
Saison culturelle	21
Réseau de lecture publique	23
École de musique	25
Enfance jeunesse	28
Les Pitchouns	29
Relais petite enfance	31
Coordination enfance et jeunesse	33
Tourisme patrimoine	36
Pays d'art et d'histoire	37
Tourisme	39
Aménagement développement	42
Habitat	43
Urbanisme	45
Économie	47
Mobilités	49
Équipement sportif : le centre aquatique	52
Social	56
Santé	57
Gens du voyage	59
Communication	60
Annexes	62

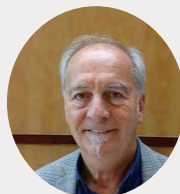
ORGANISATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



GÉRARD GUILLAUME
président
Maire de Montmorin

A l'issue des élections municipales, l'assemblée a été installée le 15 juillet 2020 à Billom, renouvelée à 55 %. Suite à des démissions à Saint-Dier, puis à Chas intervenues en 2023, l'assemblée (titulaires et suppléants) est maintenant composée de 38 hommes et 32 femmes (soit 46%). 10 communes ont pour maire une femme (40%).



JEAN-MICHEL CHARLAT
Maire de Billom
1^{er} vice-président
Gens du voyage, social et santé

13 vice-présidents

55 conseillers titulaires

15 conseillers suppléants



NATHALIE SESSA
Maire de St-Dier-d'Auvergne
2^{ème} vice-présidente
Ressources humaines



JÉRÔME PIREYRE
Maire de Neuville
3^{ème} vice-président
Urbanisme



PATRICIA BUSSIÈRE
Maire de Beauregard-l'Évêque
4^{ème} vice-présidente
Culture



DOMINIQUE VAURIS
Maire de St-Julien-de-Coppel
5^{ème} vice-président
Finances et fiscalité



NATHALIE MARIN
Adjointe à Billom
6^{ème} vice-présidente
Petite enfance et jeunesse



JEAN-PIERRE BUCHE
Maire de Pérignat-ès-Allier
7^{ème} vice-président
Mobilités



KARINE JONCOUX
Maire de St-Jean-des-Ollières
8^{ème} vice-présidente
Transition énergétique



BRUNO VALLADIER
Maire de Fayet-le-Château
9^{ème} vice-président
Habitat



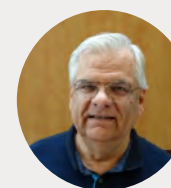
MAURICE DESCHAMPS
Maire de Chauriat
10^{ème} vice-président
Communication



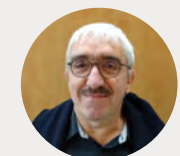
JEAN-JACQUES CAVALIÈRE
Maire de Vertaizon
11^{ème} vice-président
Économie



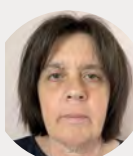
DANIEL SALLES
Maire d'Égliseneuve-près-Billom
12^{ème} vice-président
Environnement



JEAN DELAUGERRE
Maire de Mur-sur-Allier
13^{ème} vice-président
Tourisme et patrimoine



BRUNO BISSON,
Beauregard-l'Évêque



PATRICIA FAFOURNOUX,
Beauregard-l'Évêque



CÉLINE AUGER,
Billom



PIERRICK BELLAT,
Billom



JEAN-PASCAL BLACHE,
Billom



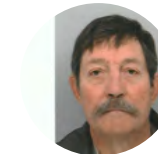
SYLVIE DUCATTEAU,
Billom



NICOLE NENOT,
Chauriat



JEAN-MARC LAVIGNE,
Mur-sur-Allier



PATRICK CHAVAROT,
Saint-Julien-de-Coppel



DANIEL DUMAS,
Billom



NADÈGE TOURNEBIZE,
Egliseneuve-près-Billom



RENÉ LEMERLE,
Mur-sur-Allier



MYRIAM BLANZAT-LERNOULD,
Saint-Julien-de-Coppel



DENIS MAUTRET,
Billom



MARIE-FRANÇOISE CHOFFRUT,
Espirat



LOUIS PEREIRA,
Mur-sur-Allier



HUBERT CHEMINAT,
Maire de Trézioux



KARELLE TREVIS,
Billom



JEAN-MICHEL TRAVERS,
Maire d'Estandeuil



DANIELLE RANCY,
Mur-sur-Allier



FRANÇOISE BERNARD,
Maire de Vassel



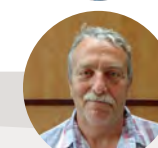
LYDIE GARINO,
Maire de Bongheat



NATHALIE VACHIAS,
Maire de Glaine-Montaigut



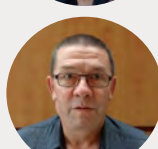
MARTINE VAQUIER,
Mur-sur-Allier



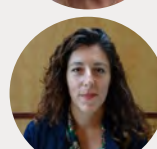
ROBERT BODEVIN,
Vertaizon



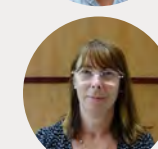
SUZANNE DELARBRE,
Maire de Bouzel



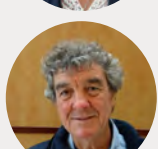
JEAN-CLAUDE BATISSON,
Maire d'Isserteaux



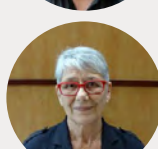
FANNY BLANC,
Pérignat-ès-Allier



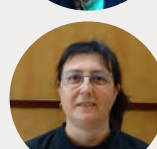
NATHALIE DOS SANTOS,
Vertaizon



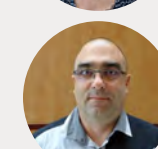
DANIEL RAVOUX,
Bouzel



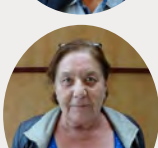
CHRISTIANE TAILLANDIER,
Maire de Mauzun



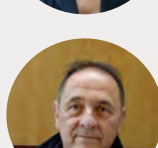
VIRGINIE VINATIER,
Pérignat-ès-Allier



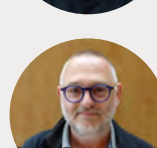
CYRIL GONZALEZ,
Vertaizon



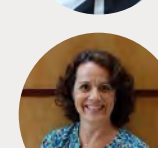
BERNADETTE DUTHEIL,
Maire de Chas



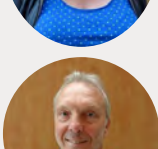
ERIC PIREYRE,
Montmorin



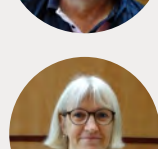
JANICK DERRIEN,
Maire de Reignat



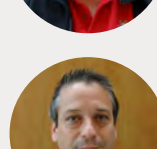
AMALIA QUINTON,
Vertaizon



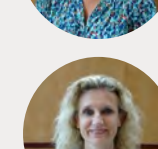
GUY MAILLARD,
Chauriat



FLORENCE JOUVE,
Mur-sur-Allier



EMERIC DECOMBE,
Maire de St-Bonnet-
lès-Allier



CATHERINE SOU-AH-Y,
Vertaizon

ORGANISATION

Interventions lors des conseils

- **Le 23 janvier** de Morgane Marceaux, cheffe de projet Petite Ville de Demain de Billom pour présenter l'Opération de Revitalisation territoriale (ORT).
- **Le 25 septembre** de Catherine Guilbert d'Assemblia pour le CRAC 2022 de la ZAC des Littes.
- **Le 23 octobre** de Hervé Prononce, président de l'EPF-Auvergne et de Jérémy Mendes, directeur.

Bureau communautaire

En 2022, le conseil avait validé le fait d'impliquer les maires (ou leur représentant) - non membres du bureau - dans la vie de cette instance, en les invitant à participer par groupe de 4, au dernier trimestre, et cela a été reconduit en 2023.

C'est ainsi que Marie-Françoise Choffrut (adjointe à Espirat), Jean-Claude Batisson (maire d'Isserteaux), Christiane Taillandier (maire de Mauzun) ont participé au bureau du 06 novembre, et Bernadette Dutheil (maire de Chas), Suzanne Delarbre (maire de Bouzel), Jean-Michel Travers (maire d'Estandeuil) et Christian Chalard (adjoint à Bongheat) à celui du 4 décembre. Enfin, le 15 janvier 2024, ce sont Hubert Cheminat (maire de trezioux), Janick Derrien (maire d'Espirat) et Nicolas Jaffeux (adjoint à Vassel) qui ont assisté au bureau.

2 conférences des maires

Le 26 septembre sur **les retenues d'eau agricoles**, réunion préparée par les animateurs rivières de Billom Communauté – 24 maires présents.



Le 13 novembre sur le thème de **la renaturation** : arbre, climat, paysage. Quelle place pour la nature en ville et dans les bourgs ? Quel rôle de l'arbre dans les espaces urbanisés ? Avec des interventions d'Eric Desmazeau (enseignant au LEGTA de Marmilhat), Lise Marchal (ingénieure paysagiste), Marc Saudreau (chercheur et directeur adjoint à l'INRAE-UCA) – 19 maires présents.

Secrétaires de mairie

Les 01 juin et 23 novembre, ce sont près de 20 personnes qui se sont réunies au siège de l'EPCI. Des informations sur l'activité des services communautaires, une intervention de Mme Munoz, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, ont émaillé ces rencontres riches d'échanges.

Intercommunalités de France

Gérard GUILLAUME, Jean-Pierre BUCHE, Jérôme PIREYRE, Nicolas BLASQUIET, Nicole MAJEUNE et Stéphanie VERGNIAUD ont participé aux rencontres annuelles à Orléans du 11 au 13 octobre.

Formation des élus

Le 22 novembre, la société Abicom est intervenue sur le thème de la sécurité informatique auprès d'une **quinzaine d'élus**.

10
réunions du conseil
communautaire

12
réunions de
bureau

54 %
des élus présents
aux conseils

95 %
des élus présents
aux bureaux

91
délibérations

Motion

Lors du conseil communautaire du 22 mai, des élus ont alerté l'assemblée à propos de la diminution des subventions culturelles de la Région, notamment celles pour le festival international du court-métrage. Un courrier a été adressé au Président de Région pour faire part de l'inquiétude des élus communautaires à ce sujet.

Procédures contractuelles

Le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique

Pour la 3^{ème} année consécutive, toutes les communes ont été sollicitées pour faire remonter leur programmation annuelle 2023 en termes de projets d'investissement, qu'elles sollicitent les financements d'État ou non. L'objectif étant d'avoir un contrat intégrateur qui porte, à connaissance de tous, les projets des collectivités sur le territoire de l'EPCI.

Après un premier COTECH entre les services de l'État (Préfecture, DDT, DRAJES) et Stéphanie Vergniaud pour analyser chaque demande, les communes ont pu compléter leur dossier et ont été orientées vers des co-financeurs potentiels. Un comité de pilotage a eu lieu en juin à Billom au cours duquel St-Jean-des-Ollières et Billom Communauté ont présenté un projet dans lequel elles se sont engagées pour **la transition écologique** (Hôtel-restaurant « chez Bouchut » et centre aquatique).

Par ailleurs, un focus a été apporté par la DDT « Pour une gestion résiliente de l'eau : quelles actions à la main des collectivités ? ».

Le CRTE inclut le nouveau fonds vert mis en place par l'État en 2023 et dont l'objectif est de financer, aux côtés de la DETR et la DSIL, des actions portant sur la transition écologique et énergétique. Les **thématiques retenues** sont : les zones à faible émission, l'éclairage public, la lutte contre l'incendie, le co-voiturage, la renaturation des villes et des villages, un fonds friche, les biodéchets, la biodiversité et une ligne ingénierie.

Billom Communauté a déposé un dossier pour la mise en place de la première phase de Halt Ô Stop et a bénéficié de 80 % sur ce nouveau fonds.

Petite Ville de Demain - Billom

Le Président et la DGA ont participé au 3^{ème} COPIL et le Conseil communautaire de janvier a validé le projet d'ORT (Opération de Revitalisation Territoriale) dont la convention a été signée fin 2023 entre l'État, Billom et l'EPCI. Ce document vise à une requalification d'ensemble du centre-ville en facilitant, notamment, la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Le CTDD

Fin mars 2023, le département nous a demandé nos projets susceptibles d'être inscrits au prochain CTDD portant sur la période **2023-2026**. Le délai laissé de 3 semaines a été très contraint mais Billom Communauté a fait remonter une liste portant sur : les travaux de rénovation du bureau d'information touristique, l'acquisition d'un véhicule électrique, la mise en œuvre du schéma cyclable, des outils pédagogiques pour le PAH, une application à l'attention des habitants, de l'archivage numérique.

Courant septembre, une rencontre technique a eu lieu à Billom avec différents services du Cd 63, Nicole Majeune et Stéphanie Vergniaud pour faire un premier point sur l'éligibilité des actions proposées. Au 31 décembre 2023, le département n'avait toujours pas fait de réponse sur la programmation ni sur l'enveloppe allouée à l'EPCI.

Programme LEADER

La Région a validé la candidature portée par l'ensemble des territoires du Puy-de-Dôme (hors Métropole) et a alloué au département **14 millions d'euros** sur 5 ans (soit 2,8 M€ / an), contre 29 M€ sur 2024-2022. Sur les 11 départements d'AURA, le Puy-de-Dôme est celui qui a eu la plus grosse enveloppe.

Ce nouveau programme est axé sur le soutien à l'animation et à l'ingénierie et ne finance plus aucun investissement. Parmi les conditions d'éligibilité, à noter que le projet devra s'étendre à l'échelle de deux EPCI (tout ou partie) ou se dérouler sur un périmètre comprenant au moins 80 communes.

Les attributions de subventions se feront à l'issue d'appels à projets (AAP) portant sur les thématiques suivantes : attractivité, tourisme, culture, mobilités, centre-bourg, coopération, économie, services et transition énergétique.

MUTUALISATION

• Achat de papeterie et de fournitures administratives et scolaires

Titulaire : Bureau Service

Signé le 18/01/2022 pour 1 an (renouvelable 3 fois)

Fin le 31/12/2025

Membres : Billom Communauté, Beauregard-l'Evêque, Billom, Bouzel, Estandeuil, Montmorin, St-Dier-d'Auvergne, St-Jean-des-Ollières, St-Julien-de-Coppel, Vassel, SICER, SIGEP et SIBOVA

• Assistance à la définition, la passation et au suivi du marché d'exploitation d'installations techniques du territoire

Titulaire : SF2E

Fin au 30/09/2021 reportée au 31/12/2023 par avenant

Membres : Billom Communauté, Billom, Chauriat, Pérignat, St-Julien-de-Coppel, Vertaizon et SIMI

• Exploitation d'installations techniques du territoire de Billom Co

Titulaire : Dalkia

Fin au 31/12/2027

Membres : Billom Communauté, Billom, Chauriat, Pérignat, St-Julien-de-Coppel, Vertaizon et SIMI

• Installation de panneaux photovoltaïques - Solaire Dôme*

Titulaire : OHE (travaux) et Socotec (contrôle technique)

Fin en 2026 au plus tard

Membres : Billom Communauté, toutes les communes sauf Chauriat et Espirat

• Vérifications périodiques réglementaires

Titulaires :

- Lot 1 (Contrôle des installations électriques) : SOCOTEC

EQUIPEMENTS SAS

- Lot 2 (Contrôle des installations de gaz combustible) : BUREAU VERITAS

- Lot 3 (Contrôle des systèmes de sécurité incendie) : Eurofeu Services

- Lot 4 (Contrôle des ascenseurs et appareils de levage) : BUREAU VERITAS

- Lot 5 (Contrôle des portes et portails) : BUREAU VERITAS

- Lot 6 (Contrôle des appareils de cuisson) : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS

- Lot 7 (Contrôle des aires de jeux et installations sportives) : BUREAU

VERITAS

- Lot 8 (Contrôle des aérations et ventilations) : SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS

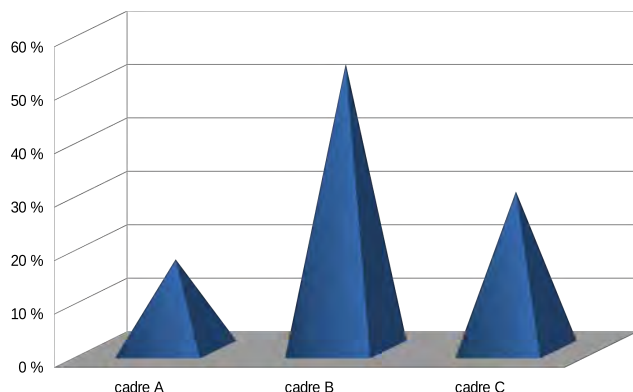
- Lot 9 (Contrôle des cloches d'églises) : Sas CHOMEL DARD

pour 1 an à compter du 01/01/2024 (renouvelable 3 fois)

Membres : Billom Communauté, Billom, Bouzel, Fayet-le-Château, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Pérignat-ès-Allier, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Julien-de-Coppel et le SIVOS de la région de Billom.

* l'opération SOLAIRE Dôme déployée par l'Aduhne a pour ambition de réaliser des analyses d'opportunité solaire photovoltaïque sur la totalité des bâtiments publics propriétés des communes et EPCI du Puy-de-Dôme.

RESSOURCES HUMAINES



71 agents
soit **52 ETP** dont
34 titulaires



Organigramme
en annexe
(CF page 65)

Mouvement des effectifs

En 2023, **18 agents** ont bénéficié d'un avancement d'échelon à la durée unique, **5** d'avancement de grade, **1** assistant territorial d'enseignement artistique nommé par voie de mutation, **1 démission** d'un adjoint technique, **1** agent titularisé en catégorie C (adjoint administratif), **1** technicien rivières en CDD, **1** adjoint technique a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2023.

Également au 31 décembre :

- 1 agent en disponibilité pour reprendre une entreprise.
- 2 agents ont fait une demande de temps partiel de droit. Au 31 décembre, 4 agents sont à temps partiel de droit et 4 pour convenances personnelles.
- 1 agent est en congé de longue maladie, 1 agent est en congé de grave maladie, 1 agent à temps partiel thérapeutique.

Kilomètres

27 902 km parcourus par les agents pour l'exercice de leurs missions avec leur véhicule personnel. Ils ont également parcouru 19 021 km avec les véhicules de service mis à leur disposition.



46 923 kilomètres
parcourus

Instances paritaires

Suite **aux élections** de décembre 2022, le nouveau Comité Social Territorial s'est installé. Il s'est réuni les 3 et 10 janvier, 12 juin et 28 novembre. Il regroupe les précédentes instances, le comité technique et le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

CENTRE DE GESTION

Les conventions avec le centre de gestion ont été reconduites pour l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (60 € par heure et par intervention), au pôle santé au travail (6 732 €) et au service retraites (675 €).

COMPTE EPARGNE TEMPS

L'assemblée du 13 mai 2019 a instauré la création du Compte Epargne Temps (CET) avec **60 jours** maximum par agent. 33 agents l'ont incrémenté pour 2023, pour un total de 95 jours.

Absentéisme

- **712** jours d'arrêt de travail en "maladie ordinaire"
- **214** jours en congé de grave maladie
- **365** jours de congé longue maladie
- **31** jours de maternité
- **65** jours d'accident de service
- **238** jours de "maladie professionnelle"
- Un ratio d'absentéisme légèrement en baisse : **10,89** jours par agent contre 13,33 jour par agent en 2022.
- **87,5** jours de congés spéciaux ont été accordés par le Président dont 43 « enfant malade » (14 agents)
- **20,5** jours de grève (12 agents)



1 733 jours
d'absence
(contre **1 944** en 2022)



Dans les services



142 contrats établis

Ecole de musique

21 professeurs (hors direction)
8,22 équivalents temps plein
1 recrutement par voie de mutation
425 heures de remplacement (7 agents)
4 vacances jury

Centre aquatique

1 agent mis à disposition à la mairie de Billom (sport dans les écoles élémentaires)
7 agents en remplacement des maîtres-nageurs et agents entretien
2 623 heures de remplacement

Multi-accueil

7 agents en remplacement
4 185 heures de remplacement

Service jeunesse

1 renouvellement de contrat

Formations

Le développement des formations en distanciel est à noter. Le coût total des actions de formation s'élève à **26 974 €**. Ce sont au total 219 jours de formations suivies par 61 agents.

La circulaire d'octobre 2018 a pour objet la mise en œuvre de l'engagement du Gouvernement à former 80 % des agents publics aux gestes de premiers secours. En 2023, 41 agents de Billom communauté ont suivi cette formation.

La formation à la cybersécurité a été organisée et a permis de sensibiliser 20 agents utilisateurs à la sécurité informatique.



219 jours de formation

Modalités mises en place pour l'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation)

Le CPF est un dispositif qui permet aux agents de pouvoir suivre, au cours de leur carrière, des formations financées par l'employeur.

Il peut être utilisé pour toute formation ayant pour but l'obtention d'un diplôme ou l'acquisition de nouvelles compétences nécessaires à la mise

en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle, mais pas en lien avec les fonctions actuelles.

Les formations suivies dans le cadre du CPF doivent avoir lieu en priorité pendant le temps de travail.

L'administration examine la demande d'utilisation du CPF en donnant la priorité aux demandes suivantes :

- formation, accompagnement ou bilan de compétences permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions,
- formation ou accompagnement à la VAE par un diplôme, un titre ou une certification professionnelle,
- préparation aux concours et examens administratifs.

Par délibération en date du 26 juin 2023 (N° 54), les modalités ont été validées, notamment la prise en charge des coûts pédagogiques à hauteur de 20 € TTC/heure/agent avec un plafond de 2 000 €/an/agent.

Stages

Billom communauté a accueilli **18 jeunes** en stage : 9 aux Pitchouns, 2 au PAH et 7 au siège (culture, réseau de bibliothèques, communication et rivières).

Au bénéfice des agents

La Communauté de communes participe :

- Depuis le 1/01/14, à la **prévoyance** à hauteur de **10 € par mois et par agent** (proratisé au temps de travail), soit **3 184,60 €** en 2023 (31 agents concernés).
- Depuis le 1/01/18, à la **santé**, à hauteur de **10 € par mois et agent**, soit **1 520 €** en 2023 (14 agents).

Les **prestations d'action sociale** sont des dépenses obligatoires. Aussi, Billom Co adhère depuis le 01/01/2004, au **CNAS** (Comité National d'Action Sociale). La cotisation annuelle s'élève à **16 441 €** (15 668 € en 2022). **47 agents** ont bénéficié des prestations sous forme d'aides (rentrée scolaire, Noël des enfants...) pour un montant de **17 154 €** (contre 22 118 € en 2022).

La mise en place du télétravail avec une journée par semaine, pour les agents dont les activités le permettent, a été décidée par la délibération de janvier 2021. Cela a permis l'approbation d'une charte définissant les modalités de mise en œuvre avec obligations de l'employeur et du

télétravailleur : **11 agents** inscrits en télétravail régulier et **9 en ponctuel**. **405 jours** ont été télétravaillés en 2023. Une indemnité de **2,88 € par jour télétravaillé** a été versée, soit **1 166,40 €**.

L'instauration du forfait « **Mobilités durables** » d'un montant maximum de **300 € annuel** (100 € entre 30 et 59 jours ; 200 € entre 60 et 99 jours ; 300 € > 100 jours) pour tout agent qui viendrait sur son lieu de travail avec un vélo mécanique ou à assistance électrique, ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. **2 agents** qui viennent en vélo en ont bénéficié en 2023 (versé en 2024), pour un montant total de 400 €.

Versement d'une prime pour **valoriser les heures réalisées le week-end** : 30 € par jour travaillé (vendredi soir, samedi ou dimanche) si moins de 5 heures travaillées ; 50 € par jour au-delà de 5 heures. Délibération n° 55 du 26 juin 2023. **15 agents** en ont bénéficié en 2023 (versée en 2024) pour un montant total de **5 680 €**.

RIFSEEP : une enveloppe supplémentaire de 30 000 € a été attribuée aux agents à compter du 1^{er} septembre 2023

FINANCES ET FISCALITE

La commission finances s'est réunie à trois reprises en 2023 (mars et septembre) et a été impliquée dans la gouvernance du pacte fiscal et financier. Le conseil communautaire a validé le budget primitif le 3 avril.

1 257 466 €
d'attributions de compensation

La CLECT ne s'est pas réunie en 2023. Les attributions de compensation ne sont pas modifiées. La Communauté de communes a ainsi reversé aux communes 1 253 316 €.

712 108 €
de fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Mécanisme de péréquation horizontale, le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales des collectivités les plus aisées (au niveau national) pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Le montant de l'enveloppe attribuée au bloc local s'élève à 712 108 € (-38 238 € / 2022). Il a été décidé de répartir la baisse de manière équitable entre l'EPCI et les communes. La CC se voit ainsi dotée d'une somme de **273 744 €**. Dans un deuxième temps, le partage du reste de l'enveloppe, soit 438 364 € entre les communes, s'est fait en fonction du seul critère de potentiel financier.

M57

L'instruction M57, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances

publiques (DGFiP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024. Par délibération n° 30 du 02 mai 2022, le conseil communautaire a adopté la mise en place de cette nomenclature comptable et budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2023 et a décidé de s'engager dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en 2024 pour les comptes 2023.

Le conseil du 03 avril a adopté un règlement budgétaire et financier (obligatoire dans le cadre de la M57).

Les avantages de la M57 : simplification des plans de compte, fongibilité des crédits, vision patrimoniale améliorée.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Pacte fiscal et financier

C'est le bureau d'études Partenaires Finances Locales qui a été retenu (31 920 € TTC) pour accompagner les élus dans l'élaboration du pacte fiscal et financier. **Plusieurs mois de travaux**, de juin à décembre, (rencontres avec chaque maire, séminaires d'élus sur deux journées...) **autour de plusieurs axes** (politique de solidarité et stratégie financière, politique fiscale et partage de la fiscalité, politique de mutualisation et d'exercice des compétences) ont permis d'élaborer un **pacte soumis à approbation en février 2024**.

Le pacte est composé d'un diagnostic financier restrospectif du bloc local (communes et Communauté) d'une prospective financière pour Billom Communauté et d'un plan d'actions.

La gouvernance du projet (commission finances et bureau communautaire) a aussi permis d'associer les directeurs généraux des services de plusieurs communes (Billom, Mur-sur-Allier et Vertaizon).

10 769 068 €
de recettes de fonctionnement

10 451 724 €
de dépenses de fonctionnement

1 928
mandats de dépenses et **1 840**
titres de recettes

3
décisions
modificatives aux
budgets

5
virements de crédits



1 300 715 €
de recettes
d'investissement

1 047 847 €
de dépenses
d'investissement

304 656 €
de subventions versées
(CF annexes)

1
budget annexe pour
le PAE de l'Angaud

Données issues du compte administratif (CFU 2023), validé le 8 avril 2024

Intitulé de la fonction	Dépenses Fonctionnement DF	Recettes Fonctionnement RF	« coût » du service (DF-RF)	Dépenses Investissement DI	Recettes Investissement RI
Op. non ventilables (AC, FNGIR, recettes fiscales, dotations Etat, emprunt...)	2 621 281,22	5 904 291,71		231 228,79	959 073,84
Administration gen. De la collectivité	840 337,39	55 189,09	785 148,30	48 992,41	198 654,26
Assemblée délibérante	202 449,36	0,00	202 449,36	0,00	0,00
Ecole de musique	385 922,83	119 659,17	266 263,66	5 660,85	0,00
Réseau de bibliothèques	91 003,03	2 101,28	88 901,75	29 422,09	0,00
Action culturelle	118 055,05	38 868,00	79 187,05	0,00	0,00
Centre aquatique	916 295,75	342 219,83	574 075,92	431 441,82	0,00
Coordination enfance jeunesse	143 753,25	107 542,79	36 210,46	176,94	0,00
Social Insertion	35 270,00	0,00	35 270,00	0,00	0,00
Gens du voyage	136 851,26	51 418,45	85 432,81	146 269,47	64 939,20
Relais Petite Enfance	197 814,01	130 503,10	67 310,91	1 952,90	0,00
Iles Multi accueil	746 158,62	358 821,62	387 337,00	9 724,29	2 379,34
Habitat	113 533,27	16 148,48	97 384,79	0,00	0,00
Transports	41 700,68	5 106,35	36 594,33	0,00	0,00
Collecte et traitement des OM	3 166 850,00	3 137 489,00	29 361,00	0,00	0,00
Urbanisme / ADS (à partir de 2023)	188 691,92	170 744,75	17 947,17	0,00	18 057,00
Voirie (dont voie verte)	3 926,14	0,00	3 926,14	358,71	0,00
Rivières/ANC rehab./ Plan climat / schema cyclable	43 602,22	0,00	43 602,22	0,00	0,00
CT Jauron Litroux	88 084,00	81 457,71	6 626,29	2 316,92	0,00
Espace Naturel Sensible Puy de Mur	35 186,13	0,00	35 186,13	1 493,65	0,00
Interventions économiques	77 791,42	135 208,72	-57 417,30	50 000,00	0,00
Locaux commerciaux	11 384,43	58 478,10	-47 093,67	0,00	0,00
Tourisme Pays d'Art et Histoire	245 782,30	53 820,13	191 962,17	88 808,45	57 612,00



FISCALITE

LA TAXE GEMAPI

Elle a été instituée en 2019. Il est décidé de laisser le montant à zéro, en attente du besoin de financement des dépenses liées aux Contrats territoriaux.

LA TAXE DE SÉJOUR

Le produit de taxe 2023 représente **26 791 €**, soit une augmentation de plus de 65 % / 2022.

Les tarifs sont harmonisés au niveau de la MDT depuis janvier 2023. Le conseil communautaire, en juin a modifié les tarifs plafonds de l'État, sans modifier les taux de la taxe. La CC reverse désormais **3 229 €** de ce produit à la MDT

(délibération du n°82 du 19/12/2022).

LA TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) Majorée à 1,05

pour l'ensemble du territoire (4 établissements concernés). Cela représente un produit de **114 224 €**.

CFE (COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES) Taux : 26.09 %

Exonérations :

- pour les librairies ayant obtenu le label de Librairie Indépendante de Référence,
- de deux ans pour les entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou

repris à une entreprise en difficulté.

LES TAUX "MÉNAGE"

Taxe Habitation : 9,15 %

Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 5,71 %

Taxe Foncier Bâti (TFB) : 0,252 %

TEOM : 9,68 %.

Une délibération a été prise le 25 septembre pour que la CC puisse continuer de percevoir la TEOM en lieu et place du syndicat mixte du Bois de l'Aumône (En application du III de l'article 1639A bis du CGI).

Soutien à la vie locale

La Communauté de communes soutient les particuliers, les associations, les entreprises. En 2023, ce sont **304 656 €** qui ont été versés.

Certains dispositifs font l'objet d'appels à projets et sont diffusés notamment par les communes chaque année. Retrouver le détail au fil des pages et/ou synthétisé en annexe page 66.

AU FIL DES MOIS

15 FÉVRIER



Signature du Contrat territorial Litroux Jauron

16 MARS



Inauguration de la Brosserie et des sièges du SIVOS et de Billom Communauté

25 AVRIL



Découverte des panneaux du val d'Allier

29 AVRIL



Forum 1 jeune 1 job

13 MAI



800 personnes déambulent au son des percussions dans Billom

24 OCTOBRE



Visite des travaux réalisés dans le cadre du marché global de performance au centre aquatique

21 NOVEMBRE



20^{ème} anniversaire du RPE

15 DÉCEMBRE



Annonce des lauréats du prix "Croc'en livres"

16 SEPTEMBRE



Inauguration de l'exposition "Prosper Marilhat l'égyptien, un orientaliste auvergnat"

5 OCTOBRE



Premier séminaire d'élus dans le cadre du Pacte fiscal Financier

ENVIRONNEMENT



RIVIERES



4 contrats territoriaux

3 contrats territoriaux délégués

Contrat territorial des Cinq Rivières

Portage et animation : SMVVA
Cotisation 2023 : 6 447,00 €

Les travaux prévus en 2023 sur Chauriat et St Bonnet lès Allier ont été reportés à 2024.

L'étude de la restauration hydromorphologique du ruisseau des Assats a été momentanément suspendue. Celle concernant l'aménagement de la zone dite "Moulin du bœuf" s'est poursuivie.

Le SMVVA a mené une grosse campagne de suivis qualité sur le territoire du CT et donc également sur le bassin versant des Assats

Par ailleurs, 2 classes de maternelle de Chauriat ont participé aux actions de communication et de sensibilisation menées dans le cadre du programme scolaire.

Contrat territorial Dore

Portage et animation : PNR Livradois-Forez
Cotisation 2023 : 5 620,32 €

En 2023, des travaux de mise en place de zones d'abreuvement et reprise de clôtures ont été réalisés à St-Jean-des-Ollières (lieu-dit La Vie).

Contrat territorial Des Couzes au Livradois

Portage et animation : CA Pays d'Issoire
Cotisation 2023 : 0 €

En 2023, le contrat était en phase d'élaboration pour la dernière année.



1 contrat territorial en régie

Sur son territoire et celui d'Entre Dore et Allier, Billom Communauté assure le portage et l'animation du Contrat territorial Litroux / Jauron, pour le compte des deux EPCI. Un deuxième animateur a été recruté en mars.

Signature

Les documents cadre du CT Litroux / Jauron ont été validés par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la commission permanente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en fin d'année 2022.

Une cérémonie de signatures officielle a eu lieu le 22 mars 2023 à Bort-l'Étang en présence de Gérard GUILLAUME, Président de Billom Communauté, Elisabeth BRUSSAT, Présidente de la Communauté de communes Entre Dore et Allier et Jean-Pierre MORVANT, Directeur de la délégation Allier Loire-Amont et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Cette journée s'est ouverte sur des animations pédagogiques avec l'école élémentaire de Bort-l'Étang, suivies de la signature du contrat l'après-midi et s'est clôturée par une conférence sur l'eau.

Procédure de Déclaration d'Intérêt Général

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, parfois en cas de carence des propriétaires.

La procédure de DIG, validée en Conseil communautaire le 23 janvier, s'est déroulée du 7 juin au 7 juillet 2023.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis positif vis-à-vis de ce projet et l'arrêté préfectoral de DIG a été signé par le préfet du Puy-de-Dôme le 6 novembre 2023.

Actions techniques et travaux

En raison des démarches préalables à la phase opérationnelle (DIG, recrutement...), le nombre d'actions réalisées en 2023 a été moindre que prévu initialement. Le service rivières, constatant que les résultats de la programmation 2023 du Contrat territorial ne seront pas atteints, a organisé un comité de pilotage en juin 2023. Celui-ci a permis de réajuster les objectifs de cette première année pour les rendre plus réalisables.

Toutefois, les animateurs se sont mobilisés sur les actions techniques suivantes :

- préparation de l'étude ADN Environnemental (réalisation prévue en 2024 - Mozaïc environnement - 30 000 €) ;
- élaboration de l'étude avant-projet concernant 4 tronçons de diversification morphologique (réalisation prévue en 2024 - Somival Ingenierie - 32 259 €) ;
- restauration d'une zone humide par reconnexion hydraulique (travaux prévus en 2024) ;
- mise en défens de berges + pose d'abreuvoirs (travaux prévus en 2024) ;
- restauration et entretien de la ripisylve « préalable aux travaux de mise en défens » (travaux prévus en 2024) ;
- commande de panneaux « rivière » pour pose sur ponts communaux ;
- achat d'un courantomètre électromagnétique + mise en place d'un protocole de suivi des débits ;
- diagnostic de terrain : localisation des zones humides ;
- diagnostic de terrain : localisation des rejets d'eaux usées ;
- diagnostic de terrain : localisation des rejets de drains ;
- réalisation d'entretien avec les propriétaires de plans d'eau ;
- montage du cahier des charges pour l'étude « Filières à bas niveau d'intrants »



Ateliers pédagogiques

L'année 2023 a une nouvelle fois été riche en ateliers pédagogiques. Les interventions sont maintenant bien ajustées et un « catalogue d'interventions » est disponible.

Au total, les animations du service rivières ont permis de sensibiliser en 2023, à travers 25 ateliers :

Scolaires			Non scolaires	
Écoliers	Collégiens	Lycéens	Enfants	Adultes
360	180	20	100	80
Total	740			

Expertises

En 2023, les animateurs sont intervenus sur :

- une problématique de remblais sur berges par des entreprises de TP, Saint-Julien-de-Coppel ;
- une mise en conformité de l'étang de la Gravière, Fayet-le-Château ;
- une mise en conformité d'un plan d'eau + arasement d'un seuil, Les Bouys, Egliseneuve-près-Billom ;
- un projet de restauration d'une zone humide, Billom ;
- un accompagnement dans la mise en place des mesures de compensations environnementales, projet de retenue d'eau à vocation agricole, GIE de la Tour, Lempty ;
- un projet de restauration complète de berges sur le Litroux en prévision d'une construction de hangar, Ravel ;
- un projet de plantation de haies au bord du Litroux, commune de Moissat ;
- une atteinte à l'environnement, curage de cours d'eau, Fayet-le-Château ;
- un avis technique sur l'implantation du rejet en rivière d'une future station d'épuration, Montmorin.

Achat de matériel pédagogique

Les trois années d'élaboration ont permis de monter les différentes animations et prévoir les achats de matériel. Durant cette première année de phase opérationnelle nous avons pu financer le matériel pédagogique de qualité nécessaire à la réalisation d'interventions :

- 4 bâches de jeux ;
- 3 batyscopes ;
- 10 boîtes loupe ;
- 5 boîtes de jeux de société (sur le thème de l'eau et de la rivière) ;
- 2 supports pédagogiques « vie de la rivière » ;
- 2 jeux de cartes « Fresque de l'eau ».



- 2 études lancées
- 1 projet de mise en défens
- 1 projet de restauration
- 1 COPIL
- 9 expertises
- 3 conférences
- 4 stagiaires accueillis

TRANSITIONS

La commission transitions s'est réunie à plusieurs reprises en 2023, concernant tout d'abord l'appel à projets « Transitions », les 24/01 et 31/01. Plusieurs réunions, les 06/03, 28/03, 13/04 et 19/09, ont concerné la programmation des rencontres du club climat sur l'année et la réalisation d'une enquête auprès des membres mais aussi la Fabrique des Transitions et Solaire Dôme.

Appel à projets «Transitions», dispositif de soutien aux actions de transition

En 2023, un second appel à projets a été lancé. Ce **dispositif est ouvert aux associations et aux collectivités** qui organisent des actions de sensibilisation autour du développement durable et des transitions sur le territoire de Billom Communauté.

La commission a établi **un règlement et une liste de critères de sélection des projets** qui sont les suivants :

- Le projet devra comporter **une implication locale de la ou les commune(s) d'accueil** (financière, technique et/ou humaine).
- Le projet devra porter sur une thématique liée au

développement durable et aux transitions et s'inscrire dans les axes du **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de Billom Communauté.

L'événement devra :

- rayonner au minimum à **l'échelle intercommunale** : une communication significative doit donc être mise en place,
- être ouvert à l'ensemble de la population**, sans distinction,
- être organisé de manière à **toucher le plus de monde possible** (lors de marchés, foires, fêtes des associations...) afin de sensibiliser des personnes qui ne seraient pas venues spontanément,
- faire preuve d'une **démarche éco-responsable** (tri des déchets, matériel réutilisable...).

L'appel à projets, pour des actions qui devaient avoir lieu entre le

1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, a permis d'accompagner sept projets sur l'année 2023. L'enveloppe de 5 000 € a été intégralement attribuée comme suit :

- L'épicerie solidaire, pour **l'animation d'un jardin partagé**, 900 €
- L'écopôle du val d'Allier (Pérignat) pour la **6^{ème} édition des Ecopolys**, 900 €
- L'Ollioiroise (St-Jean), pour une **démarche participative de recensement de la biodiversité**, 750 €
- Le CCAS de Billom, pour la **distribution gratuite de protections hygiéniques lavables** afin de lutter contre la précarité menstruelle, 750 €
- La forêt-jardin la Cartade (Glaine-Montaigut), pour un **cycle de formations et de conférences jardinage** pour le grand public, 750 €
- La forêt-jardin du Madet (Fayet), pour un **chantier collectif week-end pour la création d'archipels agroforestiers**, 500 €
- La commune de Vertaizon, pour une **journée de sensibilisation au nettoyage des espaces verts et au recyclage des matériaux récupérés**, 450 €.

LE CLUB CLIMAT

Le comité de suivi du PCAET, composé d'élus du territoire et de différents acteurs locaux, a évolué à partir de 2020 en un véritable Club Climat ouvert à tous les acteurs et citoyens du territoire. Il s'est réuni à 6 reprises en 2023 :

- 25 avril : temps fort en présence des lauréats du Budget Ecologique Citoyen du CD63, restitution d'une enquête auprès des membres et animation d'un atelier « quelles suites donner au club ? »,
- 23 mai : conférence « Eau et biodiversité » dans le cadre de la fête de la nature en partenariat avec le service rivières,
- 27 juin : atelier de travail pour définir un projet d'action porté directement par le club et constitution

d'un groupe de travail dédié à ce projet,

- 3 octobre : groupe de travail dédié (organisation du groupe et lien projet Fabrique des Transitions),
- 24 octobre : groupe de travail dédié (atelier projet commun : quoi, pour qui et qui ?),
- 5 décembre : groupe de travail dédié (précision des objectifs du projet et méthode de travail).

Pour le club climat du mois d'avril, une enquête en ligne a été diffusée à la centaine de membres inscrits.





Le Schéma Directeur Cyclable

La mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Cyclable n'a que très peu été initiée en 2023. Cependant, plusieurs temps de travail avec les services concernés du CD 63 ont permis d'avancer sur les phases préalables à la réalisation de plusieurs liaisons cyclables structurantes du territoire. Par ailleurs, une candidature à l'appel à projet AVELO 3 de l'Ademe a été déposée au dernier trimestre 2023.

Le 18 juin 2023 Karine JONCOUX, vice-présidente, a participé à une table ronde de l'émission « Dimanche en Politique » de France 3 AURA, sur le thème « le vélo : mode ou tendance de fond ? »



Energies Renouvelables

Solaire Dôme

En partenariat avec l'Aduhme, ce programme pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures de bâtiments publics, fait l'objet d'un groupement de commandes avec 23 communes et Billom Communauté. En mai 2023, les marchés de travaux et de bureau de contrôle technique ont été attribués respectivement aux sociétés OHE et SOCOTEC. En octobre 2023, sur proposition de la commission transitions, un fond de concours de 15 000 € à l'attention des communes qui porteraient des projets d'installations photovoltaïques sur toitures a été validé.

Extension de la centrale solaire de la Barbarade

Le conseil communautaire du 3 avril 2023 a rendu un avis favorable au projet d'extension de la centrale solaire photovoltaïque au sol de la Barbarade à Billom, porté par la société Valorem. L'avis a été associé des recommandations suivantes, en cohérence avec les prescriptions du PLUH :

- tout mettre en œuvre pour favoriser la meilleure intégration paysagère possible (cohérence avec le parc photovoltaïque déjà en place, écran végétal adapté et réalisé avec des essences locales comme préconisé dans le règlement du PLUH) ;
- respecter les préconisations en matière de clôture en zone N (naturelle) et A (agricole), permettant notamment le passage de la petite faune et choix adapté de la couleur (clôture et portail).

La fabrique des transitions

Billom Communauté et la Régie de territoire des Deux Rives sont engagées avec le Département du Puy-de-Dôme, aux côtés de 3 autres territoires, dans une démarche départementale de « Fabrique des Transitions ». Cette action a fait l'objet d'une convention signée entre les parties concernées en avril 2022 et renouvelée par délibération du conseil du 22 mai 2023.

Une première phase de diagnostic, réalisée à l'automne 2022, a permis de mettre en avant différents enjeux et recommandations pour développer l'engagement du territoire dans la transition. Une seconde phase d'accompagnement à la construction d'un projet a été menée sur l'année 2023. Cette phase incluait des temps collectifs pour **co-construire la fabrique départementale** et

échanger sur la démarche collective et les projets de chacun. Des temps d'accompagnement individuels ont aidé le groupe de travail Billom Co / Régie à cibler une thématique et à imaginer le projet porté par le territoire intercommunal.

DIFFÉRENTES RENCONTRES

- réunions du comité de pilotage : 9/01, 05/06, 28/08, 25/09, 07/11, 08/12
- réunion technique avec le CD63 : 14/02
- sessions collectives : 30/03, 20/06, 03/10
- sessions individuelles Billom Co – Régie : 02/05, 11/07, 05/09, 07/11

PROJET D'APPELS À EXPÉRIMENTATIONS LOCALES

L'accompagnement, dans le cadre des sessions individuelles, a permis de faire émerger en fin d'année un projet précis. Les thèmes initialement retenus au démarrage de la démarche, à savoir les mobilités et l'économie circulaire, ont finalement laissé place à une volonté d'aborder la transition de manière plus globale.

Il s'agit d'un **projet de soutien et de structuration des initiatives locales et citoyennes en faveur de la transition et de la sobriété par la mise en réseau de lieux de vie et d'expérimentations.**

Ces derniers ont plusieurs objectifs :

- fédérer acteurs publics et privés ;
- générer un réseau d'expérimentations publiques et privées ;
- rendre concrètes les initiatives en faveur des transitions ;
- développer la nécessaire dimension systémique pour engager concrètement le territoire vers une trajectoire bas carbone.

Pour initier le réseau, il est proposé de lancer un premier appel à expérimentations « **habitons léger** » en 2024. L'objectif est de travailler sur les enjeux d'habitat et d'habiter plus sobrement comme première entrée concrète pour parler des nombreux enjeux de la transition.

Ce réseau peut concerner des futurs projets portés par des communes ou bien par des collectifs privés.



ESPACES NATURELS SENSIBLES



© CEN Auvergne

Un espace naturel sensible est un site remarquable en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite. Ce site peut également être rendu vulnérable ou menacé par une pression urbaine, un développement économique, des risques de pollution... ou, au contraire, fragilisé par une absence d'entretien, un état d'abandon.



369 ha
de surface



5
ruches



17
espèces
protégées

ENSIL puys de Mur et de Pileyre

L'ENSIL (ENS d'Initiative Locale) puys de Mur et de Pileyre a été labellisé en 2007 en raison de la présence de **milieux thermophiles**, en particulier des pelouses sèches qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales.

Un second plan de gestion, validé en 2019, définit un programme d'actions pour la période 2019-2028 permettant de répondre aux enjeux identifiés (pelouses sèches, prairies et milieux associés ainsi que boisements naturels).

Le verger

Le temps chaud et sec de 2023 n'a pas permis à la végétation du verger de s'épanouir. Une seule fauche complète avec export des déchets de tonte a été nécessaire. Cet entretien est réalisé par un prestataire (Bee Paysage) dont le contrat, arrivé à terme, a été reconduit pour 4 ans (marché à bons de commande).

Cette année a été mise à profit pour réaliser un diagnostic sanitaire des arbres, en collaboration avec le CEN Auvergne. Il en ressort que 11 arbres sont morts (3 châtaigniers, 3 pêchers, 2 abricotiers, 1 amandier, 1 poirier et 1 prunier) et 2 en état moyen (2 pêchers). Les arbres morts seront remplacés pendant l'hiver 2023 / 2024 à l'exception des châtaigniers (l'espace sera laissé libre pour un projet futur).

Les ruches

Les ruches installées sur le site sont entretenues par un apiculteur amateur de la commune de Mur-sur-Allier.

Cette saison 2023 a été marquée par :

- une floraison printanière victime du gel

puis de la pluie au moment de la floraison des faux acacias. Il n'y a donc pas eu de récolte de printemps,

- une sécheresse estivale très marquée et donc une récolte principale moyenne (entre 15 et 20 kg / ruche),
- la pression du frelon asiatique qui s'est encore accrue à l'automne (à noter que la commune de Mur-sur-Allier a fait l'acquisition de pièges sélectifs mis à disposition des apiculteurs et particuliers volontaires).

L'effectif en fin de saison est de 5 colonies.

Les animations grand public

Elles sont imaginées, créées, organisées et animées par les agents du service Pays d'art et d'histoire de Billom Communauté. Ils sont parfois accompagnés d'un prestataire spécialisé dans la thématique de l'animation ou de la visite.

En 2023, 11 dates ont été proposées sur des thématiques variées entre mai et octobre. Le public nombreux (177 personnes au total soit environ 16 par date) était au rendez-vous et les retours sont très positifs.

Les inventaires naturalistes

La deuxième série des inventaires faunistiques s'est déroulée au printemps et à l'été. Ces inventaires permettent d'apprécier les impacts des pratiques et usages sur la biodiversité du site et ainsi d'adapter la gestion.

Les conclusions sont plutôt favorables puisqu'il n'a pas été constaté de perte de biodiversité. Toutefois, certains indicateurs montrent qu'un changement des pratiques



© Bernard Giraud

doit être opéré. Les conclusions des différents rapports indiquent également que des études complémentaires s'avèrent nécessaires (recherche de gîtes à chauves-souris par exemple) et que ce type d'inventaires devra être reconduit dans quelques années.

Convention de partenariat

Depuis plusieurs années, les services PAH et Environnement (ENSIL) collaborent avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (GEN) afin de mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel de Billom Communauté au travers diverses actions, principalement de l'animation.

Afin d'encadrer cette collaboration, une convention de coopération pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel a été signée en début d'année pour une durée de 5 ans (du 01/01/2023 au 31/12/2027). Elle définit les actions relevant des compétences des partenaires, les objectifs communs et les modalités financières de coopération garantissant sa finalité d'intérêt public et non liée au marché.

Les actions correspondantes seront programmées annuellement, sur proposition conjointe des partenaires, et détaillées au travers d'un avenant annuel opérationnel qui précisera les axes prioritaires et les moyens mobilisables par les partenaires.

Le coût de la mise en œuvre des actions du plan de gestion en 2023 s'élève à 40 624,36 € TTC, subventionné par le Département du Puy-de-Dôme à hauteur de 40 % du montant HT soit 15 788,45 €.

ECOPÔLE DU VAL D'ALLIER

Cet espace, situé sur Pérignat-ès-Allier et La-Roche-Noire, est un ENSIL porté par un **syndicat d'études et d'aménagements touristiques** (SEAT) dont les deux membres sont Billom Co et Mond'Arverne Communauté dans le cadre de leur compétence « aménagement de l'espace ».

En 2023, les deux EPCI ont apporté chacun **35 000 €**, comme en 2022.

Son actualité est à retrouver sur :

- son **site** : <https://ecopolevaldallier.fr/>
- son **Instagram** : <https://www.instagram.com/ecopoleduvaldallier/>
- son **Facebook** : <https://www.facebook.com/ecopolevaldallier/>
- sa **chaîne YouTube** : https://www.youtube.com/channel/UC4zTXVMY_QKDbIwq32X87NQ

Natura 2000

Deux sites Natura 2000 sont présents sur l'ENS puys de Mur et de Pileyre, tous deux portés par le CEN Auvergne jusqu'au 31 décembre 2023 :

- « **Vallées et côtes xérothermiques des Couzes et Limagnes** » (FR8301035) ;
- « **Puys de Pileyre-Turluron** » (FR8301048).

La Fête de la Nature

Pour la première fois en 2023, Billom Communauté a organisé des animations dans le cadre de la Fête de la Nature (événement national créé en 2007 par l'Union internationale pour la conservation de la nature et le magazine Terre sauvage) du 23 au 27 mai. Les services culture, rivières, environnement, patrimoine et urbanisme se sont ainsi associés pour proposer au public **différentes animations gratuites** en lien avec la biodiversité : escape game sur le thème de l'eau, balade photo nature, conférence sur les vergers, visite guidée à vélo, fresque de la biodiversité...

La **fréquentation est satisfaisante** (77 personnes accueillies hors enfants des centres de loisirs) et les retours sont bons et encourageants. Les différents supports de communication (réseaux sociaux, flyers, bouche à oreille...) ont capté un nombre de personnes équivalentes et aucun ne se démarque plus que l'autre. Cependant, peu de personnes hors de la Communauté de communes a été touché, ce qui a pu freiner la fréquentation de certaines activités (ex : visite guidée à vélo à Mur-sur-Allier).



CULTURE



SAISON CULTURELLE

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle

Fort du bilan très positif réalisé suite aux 3 années de mise en place de projets EAC sur son territoire, Billom Communauté a renouvelé la signature d'une nouvelle convention pour 5 ans. De janvier à décembre, de nombreux artistes ont été invités autour de la thématique « Mouvementez-moi ! ». Tous ces projets ont été restitués lors du festival départemental Art d'école à Billom.

ARTS PLASTIQUES

Paule Kingleur (84 h)

310 participants

L'artiste s'est immergée 4 semaines pour animer des ateliers arts plastiques : créations de vinyles brodés, roues tissées et poissons volants. Elle a également exposé à la médiathèque de Billom où elle a animé des ateliers.

Publics concernés : écoles de Saint-Julien-de-Coppel, Bouzel, Dallet, Vertaizon, Billom, Saint-Dier, collège de Billom, EHPAD la Miséricorde et résidence des berges à Chauriat.

DANSE

Stéphanie Jardin et Laurent Kong A Siou (55 h)

125 participants

Donner le goût de la musique et de la danse, apprendre à s'exprimer, retenir une chorégraphie, faire des figures, des pas, sur le rythme de la musique : tel a été le défi de Stéphanie et Laurent qui ont réalisé des petites chorégraphies.

Partenariat avec l'école municipale de danse de Billom.

Publics concernés : élémentaires de 5 classes de Billom, Montmorin et Vertaizon.



ECRITURE, CHANT ET CRÉATION MUSICALE

Cléon et Damien Aumaitre (20 h)

25 participants

Écriture de textes, apprentissages du slam et interprétation, création musicale avec MAO et instruments de percussions divers. Cléon et Damien ont également présenté leur duo lors d'un concert au mois de juin pour le vernissage de l'exposition Skate et art. Partenariat avec la ville de Billom et sa résidence de médiation.

Public concerné : une classe de 5^{ème} du collège.

FILM « LE SENS DES MASSES »

Anne-Sophie Emard et Pierre Levchin

12 participants - 200 spectateurs

Grande première du film « Le sens des masses » au Moulin de l'étang à Billom. En journée, diffusion spéciale en audio description pour des mal-voyants de tout le département. Le soir, une diffusion tout public a été programmée en séance spéciale dans le cadre du festival « Traces de vies ».

Publics concernés : Résidents mal-voyants, ESAT d'Escolore.

CINÉMA

- **Soirée Coups de cœur**, 108 spectateurs.
- **4 cinés-goûters et 2 cinés des pt'its loups** avec lectures animées ont rassemblé 354 spectateurs aux films, 85 aux lectures et 40 enfants aux ateliers.
- **Ecole va au cinéma**, 1 200 participants et une cinquantaine d'accompagnateurs. Les maternelles et élémentaires de Billom, Vertaizon, St-Julien-de-Coppel, Mezel, Bongheat, Dallet, St-Jean, Espirat et Egliseneuve ont assisté à des projections de courts-métrages sélectionnés par le festival de Clermont-Ferrand.

Expositions

Skate et Art

à la Maison Grenouille à Pérignat - **200 visiteurs**

Les service culture et PAH se sont associés pour recevoir cette exposition prêtée par le Conseil départemental. Skate graff, breaking, une exposition novatrice qui plonge le spectateur dans une expérience immersive originale.

Publics concernés : tout public, ALSH et MARPA de Pérignat

Ateliers graff

autour de l'exposition avec Recyclart - **35 participants**

Avec le réseau des bibliothèques, des ateliers graff ont été mis en place. Une fresque collective a été créée sur la thématique du jeu et a ensuite été exposée à Pérignat.

Publics concernés : ALSH Pérignat, Résidents MARPA, tout public

Clermont Massif central, Capitale Européenne

Pendant un an, Billom Communauté a adhéré à l'association Clermont Massif central pour participer à la construction du projet « Capitale européenne ». L'aventure s'est terminée puisque Clermont-Ferrand n'a pas été sélectionnée au titre de Capitale européenne de la culture 2028.

Impulsion

Accompagnement des communes de Pérignat et Montmorin dans la mise en place de deux spectacles dans le cadre du festival « Impulsion » du CD63.

EN PARTENARIAT AVEC

Festival Art d'École

LE GRAND DÉFILÉ 8 00 PARTICIPANTS

Un grand défilé autour de la percussion a amené les spectateurs venus nombreux au Moulin de l'étang où de nombreuses prestations étaient prévues. Couleurs, musique et fête aux couleurs du Brésil avec Batucatatag et une très belle prestation des danseurs de l'école municipale de danse et percussionnistes de l'école de musique. Bouquet final au Moulin de l'étang avec en plus, rap des collégiens, pièces de break dance et Batucatatag.

Publics concernés : école de musique, école de danse, collégiens, tout public.

Avec les services école de musique, école municipale de danse, PAH, réseau des bibs, ville de Billom.

ACCUEIL DU FESTIVAL ART D'ÉCOLE 2 400 ENFANTS ET ACCOMPAGNATEURS

Pour la 23^{ème} édition du festival, Billom a accueilli pour la 1^{ère} fois le festival ART d'école organisé par le bureaux Arts et culture de l'inspection académique. 76 classes du département ont déambulé, chanté, dansé à travers la ville au rythme de la musique et des percussions. De nombreux spectacles réalisés par les élèves et les intervenants ont animé la salle du Moulin de l'étang durant 4 jours. C'est dans ce cadre là que toutes les restitutions EAC (arts plastiques, danse, musique et chant) ont pu être présentées.

Publics concernés : 76 classes du département dont 32 classes de Billom Communauté.

Service jeunesse

COLLECTIF PIXEL 115 enfants ACM (ateliers) et 100 personnes tout public

Depuis 3 ans, les services jeunesse et culture s'associent pour proposer un événement culturel aux ACM dans le cadre de l'été culturel. Cette année «PIXEL » s'est installé pour une escale-atelier du 24 au 28 juillet, au bord d'une plage de Dallet. Des ateliers ont eu lieu, suivis d'une création collective et évolutive présentée aux enfants et à leurs familles le vendredi 28 juillet en soirée. Le mercredi 26 juillet, le service rivière a proposé une balade famille commentée aux bords de l'Allier .

Publics concernés : enfants des ACM de Mur-sur-Allier, Beauregard, Billom, Vertaizon, Pérignat, SIGEP, tout public.

Ecole de musique

Percussions avec le Baka Trio 120 participants - 210 spectateurs

La résidence de ce trio strasbourgeois a commencé par un concert pour les scolaires et un autre en soirée pour le tout public. Les musiciens sont ensuite venus 3 semaines pour initier les enfants aux différents rythmes et percussions corporelles et créer des saynètes musicales et rythmiques. Partenariat avec les JMF.

Publics concernés : 4 classes de CM1/CM2 de Billom et Saint-Dier, 1 groupe d'élèves de percussions de l'école de musique.



Réseau des bibliothèques

LECTURES THÉÂTRALES ET MUSICALES AVEC CÉLINE DECOURTY 20 SÉANCES - 300 SPECTACTEURS

Une création spéciale pour les tout-petits avec lectures d'albums, musique et accessoires sur la thématique des rythmes et de la musique dans la jungle. Ces séances ont eu lieu dans les bibliothèques.

Publics concernés : Pitchouns, RPE et Petits Dômes et 15 classes des écoles de Bouzel, Dallet, Isserteaux, Reignat, Saint-Dier, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Julien-de-Coppel.



6 500

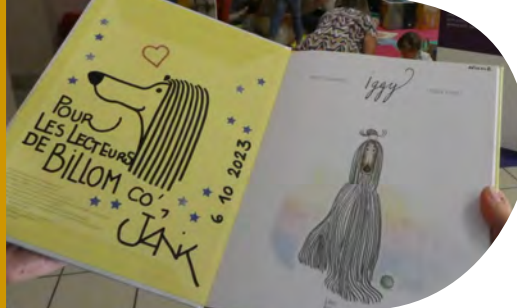
personnes du territoire touchées
par la médiation culturelle



22



RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE



Le réseau est un service public ayant pour missions : l'informatisation des bibliothèques et la mise en œuvre d'un catalogue commun, la programmation des animations intercommunales et la promotion de la lecture publique, la formation des bénévoles et la coopération entre bibliothèques.

Le portail

Le portail web billomcommunaute.reseaubibli.fr diffuse informations pratiques et actualités des bibliothèques. Il donne accès au catalogue partagé sur lequel les adhérents peuvent effectuer des réservations en ligne, acheminées par la navette de la médiathèque départementale (MD 63).

Formations

► Cycle de formation en 3 temps « Le livre et le tout-petit »

Chaque année, la MD63 accompagne les territoires sur des actions de formations spécifiques. Pour 2023 et 2024, Billom communauté bénéficie ainsi d'un cycle en plusieurs temps autour de la lecture aux tout-petits.

En mai, ouverture du cycle avec la

conférence Le livre et le tout-petit, de Marie Frapsauce (Enfance et musique), à laquelle ont participé 20 assistantes maternelles, agents petite enfance et bibliothécaires.

En octobre, deux journées de formation à destination des bibliothécaires autour de la place du tout-petit à la bibliothèque, toujours avec Marie Frapsauce : 10 participants. Le cycle se poursuivra en 2024 avec des temps d'ateliers pratiques dédiés à la lecture animée accompagnés par Céline Decourty.

► Fonctionnement

En janvier, les bibliothécaires du réseau ont participé à une formation désherbage, coanimée par les coordinatrices et les services de la médiathèque départementale. Certaines documents ont été revus (charte de don, modalités de désherbage : délib 40 du 22 mai 2023).

À l'automne, reprise de la formation sur les réservations-transferts pour certains bibliothécaires, coanimée par les coordinatrices et François Chabaud, bénévole à Chauriat.

► Biennale des Illustrateurs jeunesse à Moulins

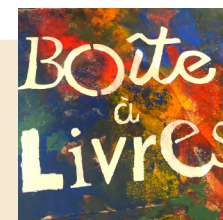
À l'automne, une dizaine de bibliothécaires se sont rendues à Moulins, à la découverte de l'actualité de l'illustration.

Au programme : expositions et rencontres (notamment avec l'illustrateur Zaü, invité d'honneur du musée de l'illustration jeunesse). Ce déplacement est tous les deux ans coorganisé avec les animatrices du relais petite enfance, également présentes sur la journée.

BOÎTES À LIVRES

Les communes de Chauriat, Vassel et le multi-accueil Les Pitchouns ont été les bénéficiaires de la deuxième année du projet « boîtes à livres », visant à favoriser la transmission de livres au-delà des bibliothèques. Imaginés et encadrés par Montaine Sanchez, illustratrice, 4 ateliers créatifs à base de pochoirs ont été proposés aux enfants de l'ALSH de Chauriat, aux écoliers de Vassel et aux enfants de la crèche. Les boîtes ont été fabriquées au cours des chantiers jeunes de l'été.

Le règlement intérieur apposé sur chaque boîte comporte un QR code renvoyant vers un onglet dédié sur le portail du réseau.




EXPOSITIONS

► Les Pépites coppelloise (avec le service jeunesse)

Imaginée par les membres de l'association junior Label-Leppoc à partir des photos prises par les participants à leur rallye-photo au printemps 2023, l'exposition Les Pépites coppelloises a été installée dans les bibliothèques de Saint-Julien-de-Coppel, de Vertaizon, et au CDI du collège du Beffroi. Elle poursuit sa tournée en 2024.

► Les Enfants de la Résistance (avec le service PAH)

Une exposition autour de la bande dessinée jeunesse Les Enfants de la Résistance a rejoint au printemps la liste des supports d'animation du réseau. Elle a pour la première fois été installée à la médiathèque de Billom pour les animations autour du 80e anniversaire de la rafle. L'exposition s'accompagne d'une malle en cours de constitution rassemblant la série de BD et d'autres documents thématiques. L'ensemble a été conçu avec le service Pays d'art et d'histoire.

 **18**
bibliothèques
municipales

 **2**
coordinatrices
intercommunales
(1,8 ETP)


 **11**
bibliothécaires
municipales
(3 ETP)

 **110**
bénévoles


 **55 800**
prêts

 **60 900**
livres, CD, DVD

Fonds intercommunal acquis en 2023 :

 **1 780**
adhérents

 **2 100**
jeux

 **1 940**
livres

 **150** jeux

Croc' en livres

L'édition 2023 du prix des lecteurs de Billom communauté comportait 8 romans et 5 bandes dessinées (nouveauautés francophones). Ont été primés : Le Gosse, de Véronique Olmy (roman) et Sermilik, de Simon Hureau (BD).

Cinq temps forts ont marqué l'année :

- présentation en bibliothèque par le groupe de lectrices du réseau à Dallet, Saint-Jean-des-Ollières, Égliseneuve-près-Billom et Billom en février - mars,
- une **soirée lecture avec Michèle Belligat** à la bibliothèque de Saint-Jean-des-Ollières en mai,
- une **rencontre avec Kinga Wyrzykowska**, autrice de Patte Blanche, animée par Denis Couturier, bénévole du réseau, à la bibliothèque d'Égliseneuve-près-Billom en juin,
- une après-midi lecture avec le groupe de lectrices Andrée, Chantal, Denise et Nicole dans les bibliothèques de Pérignat-ès-Allier et Chauriat en novembre,
- une **soirée de clôture** (quiz, annonce du lauréat, lancement du prix 2024), en décembre à la bibliothèque de Dallet.

En chiffres :

11 bibliothèques participantes
95 participants aux rencontres
173 lecteurs inscrits
104 votes

Programmation

CYCLE DE LECTURES À VOIX HAUTE « ON NOUS LIT »

De janvier à décembre, 13 lectures plus ou moins théâtralisées (dont une création sur le thème de la correspondance : Je t'écris, par Acteurs, Pupitres et Cie) ont été proposées au public du territoire. Les bibliothécaires ont souhaité intégrer dans la programmation « On nous lit » les dates des lectures et rencontres Croc' en livres.

En chiffres :

9 bibliothèques impliquées - 160 spectateurs
5 compagnies professionnelles accueillies
Nouveauté : 2 partenariats avec le Pays d'art et d'histoire autour du 80^e anniversaire de la rafla de Billom.

Jeux

FÊTE DU JEU

Plus de 325 personnes (225 du territoire) se sont rendues à Saint-Dier-d'Auvergne le 15 octobre pour la 9^e Fête du Jeu des bibliothèques de Billom communauté.

Bibliothécaires et adhérents ont assuré l'animation des tables de jeux de société, aux côtés des animateurs de la Maison des jeux (Clermont-Ferrand), de la ludothèque La Vache carrée (Riom) et du centre Kapla (Lyon). C'est à l'association Les 100 métiers (partenaire du réseau depuis 2021 par le biais de sa section ludothèque) qu'est revenue l'organisation de la buvette.

Les nouveautés

- 5 séances d'escape game.
- 1 exposition interactive prêtée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

SOIRÉES JEU

Une soirée jeu – atelier de sensibilisation tout public « marrez-vous » (sur la thématique de l'eau) a eu lieu à Égliseneuve-près-Billom en juin, en partenariat avec les bénévoles de Bongheat. Celle-ci a été animée en collaboration avec Arthur Haddou du service rivières.

APRÈS-MIDI JEU

Les animations jeu en structures d'accueil pour personnes âgées (Marpa de Pérignat-ès-Allier et EHPAD de Saint-Jean-des-Ollières) ont repris leur rythme de croisière : un par trimestre pour chaque structure.

Avec le service Culture

SKATE ET JEU

CF page 21

PEAC « MOUVEMENT »

CF Page 21.



Action Petite Enfance

LECTURES MENSUELLES en multi-accueil

Les enfants des Pitchouns ont bénéficié de lectures mensuelles de mars à juin, puis de septembre à décembre : 4 séances assurées par les coordinatrices du réseau au multi-accueil, 4 séances en partenariat avec les bénévoles à la bibliothèque de Pérignat-ès-Allier. Les animatrices des Petits Dômes empruntent directement au réseau des supports d'animation et des albums par thématique tout au long de l'année.

COLLECTIF « MIAM MIAM... DES LIVRES ! »

Comme chaque année, les membres du réseau se sont impliqués dans l'organisation du salon du livre 0-5 ans à Beauregard-l'Evêque et porté par le collectif « Miam Miam... des livres ! ».

Avec le Relais Petite Enfance

« P'TITS BOUTS EN BIBLIOTHÈQUE »

Assistants maternelles et tout-petits fréquentant le RPE ont été régulièrement accueillis dans les bibliothèques de Beauregard-l'Evêque, Billom, Chauriat, Égliseneuve-près-Billom, Mur-sur-Allier, Pérignat-ès-Allier, Saint-Dier-d'Auvergne et Vertaizon.

« BÉBÉ CROC' EN LIVRES »

L'édition 2022-2023 du prix des bébés lecteurs de Billom communauté comportait 6 albums. A été primé : *La magie de Zélie*, d'Ella Charbon.

Quatre bibliothécaires, 3 assistantes maternelles et 3 agents intercommunaux se sont impliqués dans la création d'une lecture-spectacle, encadrées par Céline Decourty, animatrice livre et lecture. L'animation a été présentée le 20 juin à Billom à l'occasion de la matinée de clôture, puis à l'automne lors du Miam Miam... des livres !

En chiffres :

9 bibliothèques participantes
62 enfants à la matinée de clôture
807 votes

ÉCOLE DE MUSIQUE



LES MISSIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

- Assurer l'éveil musical et l'initiation à la musique pour tous.
- Initier et développer les pratiques collectives.
- Participer à l'animation culturelle du territoire.
- Renforcer les liens avec les pratiques amateurs.
- Pérenniser les liens avec les établissements scolaires.

L'enseignement

L'école de musique compte :

274 élèves dont 57 adultes (21% des effectifs). A la rentrée 2022, il y en avait 284.

5 lieux de cours différents à Billom, Mur-sur-Allier (Mezel), Pérignat-ès-Allier, Saint-Dier et Vertaizon.

23 enseignants dispensent 187 heures par semaine de cours en individuels et collectifs.

6 545 heures de face à face pédagogique (5 320 h en cours individuel, 857 h en éveil et formation musicale et 367 h en pratiques collectives, ateliers jazz, musiques actuelles etc).

5 stages se déroulent sur les petites vacances scolaires.

14 auditions en "petit format" ont eu lieu à l'école de musique facilitant l'échange entre enfants, parents et professeurs.

35 cours collectifs sont proposés et suivis par 212 inscrits :

- Formation musicale
- Orchestre
- Jazz
- Musiques actuelles
- Tambours
- Découverte percussions
- Ensembles de classes (flûte traversière, accordéon, guitare et percussions)
- Ensemble à vent adultes débutants (Le Brass)
- Éveil musical avec 27 élèves (à Billom, Mur-sur-Allier, Saint-Dier et Vertaizon).

30 élèves participent aux activités de l'Orchestre d'Harmonie des Enfants de Vertaizon (OHEV).

11 classes de cycle 1 et 2 d'Egliseneuve, Espirat, Montmorin, Pérignat, Reignat et Vertaizon bénéficient des interventions DUMIste.

13 enseignements individuels : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, accordéon, violon, guitare, guitare basse, piano, percussions et cor d'harmonie depuis cette année.



274
élèves



13
instruments
enseignés



5
lieux
d'enseignement



19
ensembles
musicaux

Education artistique et culturelle en milieu scolaire

A la rentrée 2023, le nombre d'heures dédiées aux interventions en milieu scolaire est passé de 3 à 10 h hebdomadaire.

Jean-François de Groote, dumiste intervenant dans les différentes écoles de Billom communauté depuis 2014, à été rejoint par une nouvelle collègue, Véronique Tortajada permettant ainsi à davantage d'enfants des classes de maternelle et de primaire du territoire de vivre des expériences musicales enrichissantes.

Ce sont ainsi **14 classes** des écoles de Vertaizon, Pérignat-ès-Allier, Égliseneuve-près-Billom, Reignat, Espirat et Montmorin qui bénéficient du dispositif d'éducation artistique et culturel. Nos deux intervenants (également professeurs à l'école de musique en clarinette et formation musicale) proposent donc chaque semaine aux élèves des 6 écoles, et pendant le temps scolaire, des séances de 45 minutes à 1 heure avec de l'écoute active, du chant en mouvement, de l'analyse, de la pratique et de la création mêlant les disciplines artistiques (musique, théâtre, arts plastiques). Ces cycles de travail qui se déroulent tout au long de l'année se concrétisent sous différentes formes : spectacle de magie, mise en musique de contes, exposition sonore, création de clips vidéos.



Le rayonnement

L'école de musique travaille avec une diversité d'acteurs locaux apportant ainsi une plus-value éducative, sociale et culturelle aux habitants du territoire.

Les partenariats se concrétisent par de nombreux concerts avec :

LES ÉCOLES

- 1 avec Saint-Dier, Trézioux et Saint-Jean-des-Ollières au Moulin de l'Étang.
- 2 pour le RPI de Saint-Jean-des-Ollières - Sugères - Brousse par « Les Clartones ».
- 1 avec la chorale du collège de Billom « Homo circus ».
- 1 avec des classes de maternelle de Vertaizon.

LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX SOCIAUX

- 2 à la MARPA de Pérignat.
- 1 au centre hospitalier de Billom.
- 1 à la maison de retraite de La Miséricorde de Billom.

LES ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

- L'harmonie de Vertaizon.
- La maison Grenouille de Pérignat.
- L'association « Les jeudis du pressoir » pour la fête de la musique.
- La commune de Mur-sur-Allier pour l'inauguration de la Conciergerie.
- La Perm à l'ancien collège pour la « fête de l'école de musique ».
- L'école municipale de danse de Billom pour les « Portes ouvertes » du cursus musique / éveil / danse au Moulin de l'étang ainsi que pour son gala de danse annuel.
- La ville de Billom pour le marché de Noël.
- Le centre de loisirs de Vertaizon pour un concert des élèves du stage de percussions.

LES ACTEURS CULTURELS HORS TERRITOIRE

- La batterie-fanfare l'Indépendante de Pont-du-château (avec la chorale « Au chœur des chants ») pour le « projet Goldman » au Caméléon.
- Les écoles de musique de Châtel-Guyon et de Vic-le-Comte pour des rencontres inter-classes.
- Le conservatoire de Cournon pour un stage départemental d'accordéon à la Colloc.

LE GRAND DÉFILÉ

Le samedi 13 mai, la ville résonnait et battait au rythme des percussions et de la danse pour un grand défilé partant de l'esplanade du collège jusqu'au Moulin de l'étang.

Ce projet transversal, mené notamment avec le service culture dans le cadre des actions d'Éducation artistique et culturelle (EAC), réunissait plusieurs classes de primaire de Guyot-Dessaigue, différents ateliers de l'école municipale de danse de Billom ainsi que les percussionnistes de l'école de musique.

Pour ces derniers, le travail de préparation s'est déroulé sous la houlette des professeurs sur plusieurs séances menées en étroite collaboration artistique avec les classes de l'école de danse (les « breakers » avec les batteurs encadrés par Philippe Brun et les élèves de hip-hop avec les percussionnistes de la classe d'André Da Silva).

En outre, les 3 artistes du Baka Trio en résidence sur l'année, en travaillant avec les scolaires de l'école élémentaire de Billom, ont aussi donné trois master class aux apprentis percussionnistes de l'école de musique pour la préparation du concert de lancement.

Le final au Moulin de l'étang a réuni tous les participants (musiciens, danseurs, amateurs et professionnels) autour de séquences collectives improvisées.

ENFANCE JEUNESSE



LES PITCHOUNS



Rapport détaillé consultable au
siège de Billom Communauté

Il s'agit d'un **EAJE** (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) avec un agrément de **26 places** ouvert à l'ensemble des familles du territoire, mais aussi à celles des communes environnantes, uniquement en accueil occasionnel.

Le projet éducatif de la structure repose sur un accueil le plus **individualisé** possible de l'enfant et de sa famille, garantissant une sécurité physique et affective, se basant sur les principes pédagogiques de référence : « jeu libre », « motricité libre » et « autonomie de l'enfant ».




45 269
heures
facturées


51
enfants
accueillis


223
jours
d'ouverture

42 944 heures réalisées :

- **73 %** des contrats sont à temps complet (4 ou 5 jours d'accueil),
- **27 %** à temps partiel (de 1 à 3 jours d'accueil).

Sur 49 familles, **51 %** résident à Vertaizon et **12,24 %** à Chauriat. Au total, 10 communes de la CC sont concernées.

La majorité des 55 enfants a été admise en accueil régulier et 4 d'entre eux ont bénéficié d'un accueil adapté :

- 2 enfants en accueil occasionnel,
- 1 enfant en accueil périscolaire,
- 1 enfant en accueil d'urgence.

(CF page 31 pour les modalités d'attributions des places)

87,75 %
des familles relèvent du
régime général de la Sécurité
Sociale

Ce taux ouvre droit à un versement PSU de la CAF estimé à **211 208 €**. Ces recettes représentent **36,45 %** sur un budget total de **579 384 €**.

Les participations familiales couvrent **13,42 %** du budget.

Désormais, la MSA verse 1 % de la somme allouée par la CAF quelque soit le nombre d'enfants ressortissants du régime MSA accueillis.

Le service

- 1** directrice (cadre de santé paramédical)
- 2** directrices adjointes (une éducatrice de jeunes enfants et une infirmière)
- 3** auxiliaires de puériculture
- 4** adjoints d'animation
- 2** adjoints techniques

Accueil individualisé

Activité autonome

Bienveillance

Motricité libre

Expérience

Créativité

Ouverture sur l'extérieur

Observation

Travail et réflexion en équipe

Les temps forts

- **Sortie médiathèque** de Pérignat, 4 séances.
- **Lecture aux Pitchouns**, 5 séances.
- Séance **raconte tapis** sur le thème de la jungle, 1 séance.
- Remise du prix **Bébé Croc'en livres**.
- **Éveil musical**, 3 séances.
- **Ateliers sensoriels** type Snozelen, 2 séances.
- Semaine **Éveil Sensoriel** avec le RPE à Chas, 3 séances
- **Éveil corporel**, 4 séances.
- **1 chasse aux œufs**.
- **Fête de la crèche**.



- **Sortie de fin d'année** à "1000 formes" (centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans) et pique-nique à Clermont-Ferrand pour les moyens.
- **Sortie de fin d'année** à la chèvrerie de Culhat et pique-nique pour les grands.
- 3 séances à la **piscine** de Billom.
- **Spectacle de Noël «Neige»**, animé par la compagnie Jaïs.
- **L'écriture du petit journal « Quoi de neuf aux Pitchouns »**, 3 numéros.

Formation continue

Chaque professionnel a pu bénéficier de **7 séances d'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP)** animées par Franck Coulot (soit 14 heures pour l'année 2023). L'APP permet aux agents de prendre du recul face à certaines difficultés et de trouver des solutions bienveillantes dans la prise en charge des enfants.

L'article R 2324-37 du code de la santé publique oblige chaque structure à proposer 6 heures minimum d'APP par an à chaque professionnel.

L'équipe de direction a également bénéficié d'un accompagnement mensuel d'Analyse de la Pratique avec Grégory Volle, remplacé par Florence Sagnol à compter de septembre 2023.

En août 2023, l'équipe a pu profiter d'une journée de formation collective : « Prévention des risques liés à l'activité physique » via le CNFPT.

Acquisitions / Travaux

Pour le bien être des enfants, les sections bébés et grands ont été climatisées (après celle des moyens en 2022) .

Décoration et installation d'une boîte à livres

La boîte à livres destinée aux enfants et aux parents de la structure, sur le principe de prêts et de dons, a fait peau neuve avec la construction, la décoration et l'installation d'une boîte à livres dans la cour de la structure.

Cette **boîte a été fabriquée par les jeunes de Billom communauté à l'occasion des chantiers jeunes**, puis décorée par les enfants de la structure. En collaboration avec le réseau bibliothèque et l'artiste Montaine Sanchez, tous les enfants du groupe des grands ont pu ainsi s'adonner aux joies de la peinture en extérieur, sur un grand volume, afin de décorer de la plus belle manière notre nouvelle boîte à livres.

Le résultat est très satisfaisant et nos artistes en herbe et leurs parents font vivre efficacement ce projet !

Les Petits Dômes

Un 2^{ème} multi-accueil existe sur le territoire. Billom Co le soutient financièrement (175 000 € en 2023). Ce multi-accueil à gestion parentale, situé à Glaine-Montaigut est agréé pour 17 enfants.



RELAIS PETITE ENFANCE



Le RPE est un service gratuit animé par trois éducatrices de jeunes enfants et ouvert à tous : assistant.es maternel.les agréé.es, gardes à domicile, parents, personnes souhaitant devenir assistant.e maternel.le, enfants jusqu'à 4 ans. Agréé par la CAF, c'est un lieu d'information, d'animation et d'échanges autour de l'accueil des jeunes enfants.

Le guichet unique

une mission renforcée CAF sur laquelle le service s'est à nouveau positionné en 2023.

Le RPE est un point d'information sur les modes d'accueil petite enfance. C'est la porte d'entrée sur le territoire pour les familles en recherche d'un mode d'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile) ou collectif (2 structures multi-accueil sur le territoire).

Le RPE renseigne une liste des assistants maternels sur le territoire avec leurs disponibilités régulièrement mises à jour.

Il assure la pré-inscription en accueil collectif, ainsi que le traitement, le suivi et les réponses faites aux demandes des familles. Il a été traité 119 (145 en 2022) pré-inscriptions en accueil régulier dont 85 pour un accueil souhaité en 2023 et 34 pour 2024, 9 en accueil occasionnel (32 en 2022) et 2 en accueil d'urgence (7 en 2022). On constate une baisse des demandes.

Il organise et convoque les commissions permettant d'encadrer le processus d'attribution des places et de départager les situations particulières, composées :

- pour Billom Communauté, du Président ou de son représentant, de la responsable du RPE, de la directrice du multi-accueil les Pitchouns, de la coordonnatrice enfance jeunesse



- pour les Petits Dômes, d'un membre du bureau et de la directrice du multi-accueil.

En 2023, il y a eu une commission d'attribution en mai et une commission dite « de régulation » en octobre. Au final, après traitement en amont, seulement 49 demandes maintenues ont été étudiées pour une entrée dans l'année 2022 / 23, 32 ont reçu une acceptation dont 5 partielles, soit 65 % contre 23 % en 2022.

Il s'est tenu 2 réunions du Guichet Unique (février et décembre) afin d'accompagner l'évolution de son fonctionnement.

Les missions fixées par la CAF

MISSION 1 : information des parents et des professionnels petite enfance

MISSION 2 : cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Formations

C'est en tout 38 assistantes maternelles qui ont participé à **12 formations** différentes en 2023.

5 formations organisées sur le territoire, principalement à Chas :

- 1 cycle de séances d'APP mis en place pour la 1^{ère} fois sur le département avec l'UFCV
- 1 session « Approches pédagogiques plurielles »
- 1 SST initiale
- 1 SST recyclage
- 1 session de recyclage secourisme PSC1 à Billom.

Quelques chiffres

• **170 assistantes maternelles agréées**, dont 168 en activité. 83 % des AM agréées ont fréquenté le RPE (ateliers, réunions, permanences d'accueil, formations...).

• **3 015 contacts**, dont 608 familles, 1 499 assistantes maternelles et assistantes familiales et 908 partenaires.

• **128 rendez-vous familles** dont 92 pour une recherche de mode d'accueil.

• **257 temps collectifs animés sur 14 communes différentes** : 171 ateliers d'éveil et 86 animations avec un intervenant, 236 enfants différents et 16 parents différents. 65 assistantes maternelles y ont assisté.

• **36 temps d'accompagnement professionnel** 18 séances d'apprentissage de la guitare, 7 réunions Bébé Croc'en livres, 6 réunions de préparation d'une animation pour le Miam Miam des Livres, une soirée formation pour initier le projet Trace et mouvement, un groupe de parole assmats sur la familiarisation, une conférence sur le livre et le tout-petit.

Observatoire de l'accueil individuel

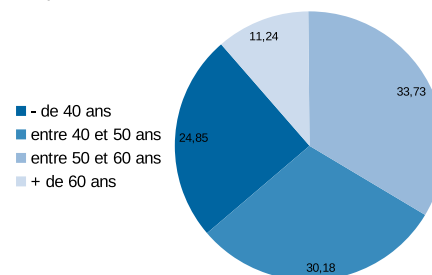
Une mission de plus pour le RPE, inscrite dans le nouveau projet de fonctionnement (2024-2027) validé par la CAF en novembre 2023.

Répartition des assistants maternels sur le territoire

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| • Beaugregard-l'Evêque 9 | • Montmorin 2 |
| • Billom 32 | • Mur-sur-Allier 29 |
| • Bongheat 3 | • Neuville 1 |
| • Bouzel 5 | • Pérignat-ès-Allier 6 |
| • Chas 1 | • Reignat 3 |
| • Chauriat 12 | • Saint-Bonnet-lès-Allier 5 |
| • Eglise neuve 5 | • Saint-Dier 5 |
| • Espirat 2 | • Saint-Jean-des-Ollières 4 |
| • Estandeuil 1 | • Saint-Julien-de-Coppel 7 |
| • Fayet-le-Château 2 | • Trézioux 7 |
| • Glaine-Montaigut 2 | • Vassel 2 |
| • Isserteaux 1 | • Vertaizon 23 |



Une attention est à porter sur le vieillissement des assistants maternels sur le territoire et donc sur l'avenir du nombre de places d'accueil.



Des temps forts

- **20 ans du Relais**
- **Projet "Traces et mouvement"**
- **Ateliers d'éveil** réguliers sur 7 communes
- **Séances d'éveil musical**
- **Ateliers découverte de la sophrologie**
- **9 ateliers** avec Pôle Ressource Handicap
- **Une semaine SNOEZELEN** avec les Pitchouns
- **4 ateliers PAH**
- **24 ateliers de motricité**
- **8 matinées récréatives**
- **Nombreuses sorties** : parc des épis, parc de Chauriat, balades contées étang des Plançons et bois de la Comté
- **6 visites** : casernes de pompiers, chèvrerie de Sermentizon, verger conservatoire de Bongheat
- **29 ateliers lectures** dont 27 p'tits bouts en bibliothèque
- **Atelier-rencontre** avec Janik COAT
- **Matinée finale BB croc**
- **Miam Miam des livres**
- **Fête du jeu**

COORDINATION ENFANCE - JEUNESSE



Bi' Kigai

La coordination jeunesse accompagne les communes de Billom Communauté pour impulser une dynamique de projets portés par les jeunes.

Cette coordination itinérante, mêlant projets citoyens, et actions de prévention dans les collèges, s'est révélée être une réponse adaptée aux besoins des adolescents en quête de sens. Elle permet de nouer des relations privilégiées avec les élus, les services sociaux, les associations partenaires, les équipes éducatives des deux collèges publics et les jeunes.



220
jeunes impliqués



246
temps d'activités

PRÉVENIR

- 20 ateliers de prévention sur le harcèlement scolaire et 20 ateliers de sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique au sein des 2 collèges publics.
- 2 sessions de création de la BD.
- 1 spectacle de théâtre forum à Saint-Dier.

ACCOMPAGNER

Accompagnement à la création de **L'Abcd'R**, réseau des associations de jeunes de Billom Communauté regroupant les 4 groupes déjà constituées (Trézioux, Estandeuil, Saint-Julien et Bongheat) + une section dite libre pour le forum #1jeune1job et les projets communs.

L'accompagnement de la coordonnatrice jeunesse pour les appels à projets et subventions a permis de recueillir 10 759 € pour financer les projets des jeunes.

ORGANISER

2^{ème} édition du forum #1jeune1job (29 avril à Billom), co-organisé avec un groupe de 9 jeunes et pour la première fois, en co-partenariat avec le service jeunesse d'Entre Dore et Allier.

- 185 jeunes accueillis
- 547 participants
- 57 structures.



3 chantiers d'été (1^{ère} édition)

Les chantiers consistent en de petits travaux d'aménagement et d'embellissement planifiés avec les communes. En contrepartie, une indemnité de 125 € est versée aux jeunes.

Les repas, une activité sophrologie et grimpe dans les arbres sont pris en charge par Billom Communauté.

- Chantier 1 : Embellissement d'un poste Enedis et assemblage de boîtes à livres (Billom, Chauriat)
- Chantier 2 : Peinture de bancs, cabane, fabrication de barrières (Dallet, Pérignat-sur-Allier)
- Chantier 3 : Rénovation de l'air de jeux (Mauzun).

L'encadrement technique a été assuré soit par des services techniques des communes, soit des artisans et pour la partie artistique, par un graffeur et par une artiste peintre.



VALORISER

55 vidéos réalisées : 32 000 vues
Création du site internet de L'Abcd'R
<https://labcdr63.wixsite.com/labcdr>

Dispositifs pour les jeunes

Bourse Coup de pouce

10 demandes, 5 pour le permis, 5 pour le BAFA
4 jeunes de Billom, 2 de Mur-sur-Allier, 1 de
Vertaizon, 1 de Pérignat, 1 de Beauregard.

Les actions citoyennes ont été réalisées dans les communes de Vassel et Beauregard, à l'épicerie solidaire, Billom renaissance, aux ACM de Vertaizon et Pérignat.

Bourse Agir jeunes

Votée en 2022, cette bourse est un dispositif qui permet de financer des projets portés par des jeunes de 12-25 ans.

2 bourses ont été octroyées :

- 800 € aux jeunes d'Estandeuil pour l'organisation de « Faites de la musique ».
- 500 € aux jeunes de Saint-Julien pour la création d'une chanson vendue au profit de l'association Télédome (1 400 € reversés).

Bourse Cré'Active

Votée en 2022, cette bourse a permis à 24 jeunes, 12 garçons et 12 filles, de participer à un des 3 chantiers d'été : 18 jeunes 14-15 ans + 6 jeunes 16-17 ans.

Soirées piscine - 12-18 ans

3 soirées, moyenne 55 jeunes, + 129 % par rapport à 2022, participation en forte hausse surtout depuis que les toboggans sont mis en place.



La cérémonie des ambassadeurs du 29 avril fut l'opportunité pour les élus et financeurs de valoriser les projets des jeunes et de mettre à l'honneur leur engagement citoyen.
60 jeunes présents, 8 groupes de jeunes (les juniors associations et les collégiens).

AUTOUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

- **4 formations recyclage PSC1** pour les animateurs, ATSEM et assistantes maternelles (48 personnes).
- **Formation autour de la lecture, l'écriture, l'oralité en ACM**, partenariat avec le SDJES, le CREFAD, La Brèche (35 personnes).

Été culturel "Larguer les amarres"

Accueil de la compagnie PIXEL au bord de l'Allier à Dallet pour leur résidence « Larguer les Amarres » (cf p 22).

Accueil d'étudiants de l'ITSRA

13 étudiants en formation 2^{ème} année d'assistants sociaux ont travaillé sur une problématique inscrite dans la nouvelle CTG : « Comment mieux répondre aux besoins des familles en recherche d'un ACM sur les vacances ».
Résultats attendus au printemps 2024.

PARENTALITÉ

3 conférences pour les parents, 30 participants

- « Parents : comment vivre les crises et les peurs liées à l'actualité ? », le 24 mai au collège Notre-Dame
- « Quelle posture et cadre dans la relation avec vos enfants », le 11 octobre en visio-conférence
- « L'impact de l'engagement de vos ados sur la vie de famille », le 24 novembre en visio-conférence.

Aide aux associations

Mise à disposition des minibus

16 000 kms de parcourus (- 7 % par rapport à 2022).
En moyenne, **7,8 sorties par mois**.

Partenariat CAF

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Fin 2023, la CTG a été renouvelée pour 2024-2028. Un bilan de l'ancienne convention et la présentation de la nouvelle ont été faits lors du bureau du 4 décembre en présence du directeur de la CAF63 et de la conseillère CAF. Le conseil du 18 décembre a validé la proposition.

Elle a été construite à partir :

- du bilan de la CTG 2019-2023,
- d'un questionnaire auprès des structures, mairies, pour recenser les besoins des familles et projets,
- de la réflexion autour de 3 groupes de travail (petite enfance, enfance et jeunesse, social et accès aux droits),
- en tenant compte des projets déjà en cours ou à venir dans les services de Billom co et dans les communes,
- des échanges avec les membres de la commission enfance jeunesse, la conseillère CAF et les services.

17 objectifs et 50 actions autour de 5 axes

Petite enfance

Évaluer les besoins des familles, adapter l'offre d'accueil petite enfance, l'améliorer tout en respectant un maillage équilibré sur le territoire.

Enfance

Poursuivre la collaboration entre ACM afin de coordonner leurs efforts et renforcer les pratiques.

Jeunesse

Poursuivre, renforcer les actions engagées par Billom Communauté.

Parentalité

Favoriser le lien social sur le territoire pour mieux accompagner les familles.

Santé environnementale et santé physique

2 préoccupations fortes de Billom Communauté.

1 079 943 €, c'est le montant total des subventions de la CAF (en 2022) au bénéfice du territoire (dont 52 % pour les services enfance-jeunesse gérés par Billom Communauté).

TOURISME PATRIMOINE



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Manifestations et temps forts

EXPOSITION « PROSPER MARILHAT L'ÉGYPTIEN, UN ORIENTALISTE AUVERGNAT » - À Mur-sur-Allier

Prosper Marilhat (1811-1847) originaire de Vertaizon devient dans la première moitié du XIX^e siècle, l'un des plus grands peintres français. Son voyage au Moyen-Orient et en Egypte de 1831-1833 l'a profondément marqué ouvrant une carrière de peintre orientaliste. Pendant un mois, le PAH a organisé à Mezel la plus **grande rétrospective** sur le peintre depuis 1973 dans le département. L'exposition regroupait une soixantaine d'œuvres de l'artiste (collection privée), accompagnées de celles de ses contemporains comme Gleyre, Dauzats, Bida, Crapelet, Prisse d'Avennes. L'exposition a accueilli environ **200 personnes** et **260 scolaires**.

LES 80 ANS DE LA RAFLE DE BILLOM

Le 16 décembre 1943 a eu lieu sur le territoire, une rafle sans précédent : plus de 200 personnes sont arrêtées, 5 fusillées sur place, 15 exécutées au stand de tir du 92^e régiment d'infanterie, et plus de 100 personnes sont déportées. Le service Pays d'art et d'histoire a organisé plusieurs temps forts en mémoire de cet événement. Ces rendez-vous avaient pour vocation d'éclaircir le contexte historique, les faits, et de donner la parole à des témoins de cette répression : visites guidées, conférence, escape game, lecture - spectacle et expositions ont permis de sensibiliser les publics (adultes, familles, scolaires) à cette sombre période de l'histoire.

FÊTE DE LA NATURE

Pour la 1^{ère} année, le service Pays d'art et d'histoire s'est associé aux services environnement, rivières et plan climat pour proposer des RDV autour de la biodiversité. Le Pays d'art et d'histoire a proposé une visite guidée à deux voix au bord de l'Angaud (avec le service rivières), une

conférence sur les vergers et variétés anciennes au verger du puy de Mur (avec le CEN) et une balade photo nature au puy de Pileyre (avec un éducateur à l'environnement).

JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS

Pour la 25^e édition nationale, le service du patrimoine a organisé la journée en collaboration avec le service culture et le réseau des bibliothèques au centre d'Escolore d'Egliseneuve-près-Billom. Les résidents, déficients visuels, ont eu l'occasion de faire découvrir leur lieu d'habitation au public lors de visites guidées. Une balade en musique dans la vallée du Madet, des interludes musicaux de l'école de musique, un atelier fleurs végétales éphémères, des expositions, des lectures à voix hautes étaient également au programme.

Une **centaine de personnes** a participé à la journée.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Le service Pays d'art et d'histoire a suivi la thématique européenne "patrimoine vivant" et sous cette expression se cache le patrimoine immatériel.

C'est ainsi que deux artistes du XIX^e siècle, nés sur le territoire de Billom Communauté, ont fait l'objet d'une conférence, d'expositions, d'une visite sonore et d'un concert.

Sous ces différentes formes de rendez-vous, Prosper Marilhat (1811-1847) et George Onslow (1784-1853) ont attiré un public curieux, amateur de peinture et de musique.

La fréquentation du week end est estimée à **250 personnes**.



Programmation annuelle

La programmation 2023 s'est étendue de mars à décembre. Elle propose, sous différentes formes, une découverte du patrimoine bâti, naturel et immatériel du territoire. Les visites dites « traditionnelles » restent stables en termes de fréquentation, les « run patrimoine », sorties chauves-souris et nature connaissent un vif succès. Toute la programmation mise en place autour de la rafle a reçu un très bon accueil.

- **56 dates** programmées (visites, conférences, lectures..) 51 dates réalisées
 - **836 participants** (moyenne de 16 personnes par rendez-vous)
 - **6 expositions**
- Les fréquentations sont difficilement quantifiables.



Programmation jeune public :

70 enfants accueillis en famille
 169 enfants ALSH accueillis
 123 enfants RPE accueillis



2 963 élèves du territoire
 (12 établissements différents)
 280 élèves hors territoire
 (5 établissements)

Service éducatif

Le service éducatif atteint son apogée en 2023, avec des demandes de plus en plus nombreuses.

Son développement se poursuit aussi dans l'acquisition, notamment, de supports pédagogiques sur la rafle. La Communauté de communes a sollicité l'illustratrice **Marine Petit** pour la création de planches dessinées relatant le contexte, les faits et le déroulement de cette répression. Ce nouveau support didactique et illustré de lieux emblématiques de Billom, de portraits de résistants mais aussi de cartes, permet d'expliquer au mieux les représailles subies par les habitants de notre territoire.

Tous les ans, de nombreuses classes participent à des visites guidées encadrées par le Pays d'art et d'histoire sur cette thématique. Afin de les redynamiser, elles ont été repensées et une nouvelle forme d'intervention a été imaginée : une course d'orientation du patrimoine « dans la peau d'un résistant ». Lors des interventions, différents supports sonores, documents visuels et ateliers de réflexion sont utilisés et permettent de participer au devoir de mémoire.

L'exposition des œuvres du peintre Marilhat a également été un succès auprès des scolaires : de la maternelle au



CM 2. Une visite des œuvres du peintre, suivie d'ateliers de dessin ou peinture ont été proposés.

Le PAH a également participé au **festival art d'école** (540 élèves pour les visites du quartier ancien) et au projet EAC avec la visite de Billom au XIX^e siècle.

La mission culturelle détachée de Mme Tamizier, professeur du collège du Beffroi de Billom a été renouvelée pour l'année scolaire 2023-2024 (2 h par semaine).

Partenariats, conseils et expertises

Les partenariats qui permettent la mise en œuvre du label se poursuivent.

Les communes de Billom et Saint-Julien-de-Coppel ont été particulièrement sollicitées pour la médiation autour de la rafle, la commune d'Egliseneuve pour la JPP, les communes de Pérignat-ès-Allier et Mur-sur-Allier pour les JEP.

Les associations du patrimoine comme Mémoire et patrimoine de Pérignat et l'ASEV-SIT à Vertaizon poursuivent leurs projets en impliquant le PAH.

La Maison du tourisme reste un partenaire privilégié pour la communication et diffusion de la programmation. En mai 2023, elle a organisé une journée de découverte pour ses partenaires sur le territoire de Billom Communauté, une présentation du label et des visites de Chauriat et Billom ont été organisées en collaboration.

Le Pays d'art et d'histoire a également participé au tournage de film pour la promotion de l'ail rose de Billom porté par la MDT et la confrérie des grands Goussiers.

Les commissions liées au PAH

En mars 2023, le service PAH a organisé une commission de coordination pour réunir les élus communautaires mais aussi les acteurs et partenaires : DRAC, DAAC, conseil départemental, PNRLF, associations locales du patrimoine et culturelles, artistes... Cette commission a pour objectif de faire un point d'étape dans la mise en œuvre du projet du PAH validé lors du renouvellement de la convention. La commission se réunit tous les 2 ans environ. En 2023, elle a permis de faire un retour sur la mise en œuvre de la nouvelle convention, sur le développement du service éducatif et sur les partenariats.

Les élus de la commission tourisme et patrimoine se sont retrouvés deux fois en 2023. Lors des réunions, ils ont notamment proposé des évolutions quant aux tarifs : création d'un tarif pour les visites guidées scolaires d'1 h 30 pour les établissements hors territoire (80 € si moins de 20 élèves, 4 € / élèves si plus de 20 enfants) et pour le concert organisé dans le cadre des JEP, augmentation du tarif des interventions pour les collèges de 50 € à 60 €.

TOURISME



Voie verte / Via Allier

Un travail conséquent a été fait par le Grand Clermont afin de s'assurer de ne pas perdre les subventions du POI Loire. A l'été 2023, le juge des expropriations a fini son travail permettant ainsi de lancer les dernières tranches de travaux sur Dallet et Mirefleurs. La Via Allier est désormais en tracé continu depuis Pont-du-Château au nord jusqu'aux limites d'Authezat au sud.

Reste encore le choix du mobilier (reporté ultérieurement en raison des efforts concentrés

sur la fin des travaux).

La convention d'entretien provisoire est remplacée par une convention définitive signée entre les trois EPCI concernés et le Conseil départemental. Avec ses 5 975 km de linéaire, Billom Communauté prendra en charge 11,96 % des coûts d'entretien. Les autres 11,96 % sont financés par le Cd 63.



Valorisation touristique du val d'Allier

Après 18 mois d'un travail partenarial intense, de relecture, de recherches de photos, d'illustrations, de travail de terrain, de retard dans la fabrication des supports et d'attente parfois de divers retours, les 31 panneaux et les 55 flèches directionnelles relatifs aux circuits de valorisation du val d'Allier ont été posés au mois d'avril 2023.

Cette action a été menée dans le cadre du programme Leader du Grand Clermont qui a permis de financer à 80 % le projet dont le coût total s'élève à 72 015 € HT.

■ A Chauriat, le parcours « **Petite Cité de Caractère** » permet de découvrir, sur un circuit de 800 m, 9 pupitres qui vous parlent principalement du patrimoine bâti du centre-bourg, depuis les fossés jusqu'à la Maison du peuple, en passant par les deux églises et les maisons vigneronnes. De quoi comprendre le fonctionnement de cet ancien fort villageois et de la vie de ses habitants à différentes époques depuis le Moyen-Âge.

■ Du côté de Dallet, le sentier « **Au fil de l'Allier** » long de 2,8 km, permet de se

familiariser avec le fonctionnement de la rivière et des écosystèmes à travers 8 panneaux qui relatent également la vie et la relation des dalletous avec le cours d'eau.

■ Enfin, à Pérignat-ès-Allier, « **Des paysages empreints du passé antique et médiéval** » vous transporteront sur 8 km et 8 pupitres (dont une table paysagère) pour vous faire découvrir l'emplacement stratégique de cette commune à la fois sur l'ancienne voie romaine et en bord de l'Allier, profitant ainsi du commerce florissant du temps de la batellerie.

En 2023, Chauriat et Pérignat ont accueilli une quarantaine de conseillers clientèle de la MDT et prestataires touristiques venus découvrir ces nouveaux circuits thématiques et l'écopôle. Ces journées ont pour objectif une meilleure connaissance de l'offre touristique pour mieux accompagner les clientèles lors de leurs séjours.



24

sentiers de randonnée



1

topoguide en cours de réalisation



1

office de tourisme intercommunautaire

Maison du tourisme du Livradois-Forez



18 200
visiteurs renseignés (- 7 %)

2 060
visiteurs renseignés à
Billom (+4 %)

+ 31 %
de billets vendus

75 000 €
de chiffre d'affaires
(+ 27 %)

L'année 2023 a de nouveau été marquée par une **fréquentation touristique plutôt satisfaisante** à l'échelle de la Maison du tourisme, et donc des 4 EPCI qui la composent. L'**été caniculaire** 2023 a eu raison des touristes qui ont été en quête de fraîcheur et se sont tournés vers des secteurs de semi-montagne tels que le Livradois-Forez. De nombreux plans d'eau ont été imprévisibles à la baignade ce qui a bénéficié au centre aquatique de Billom dont le nombre d'entrées a été supérieur à 2022.

Au bureau d'information touristique (BIT) de Billom, le nombre de visiteurs et de contacts continuent d'afficher une progression malgré l'intérêt de plus en plus net porté aux supports numériques.

Enfin, il est à noter que le service **billetterie** de la MDT poursuit sa progression déjà marquée en 2022 pour passer de 60 000 € de chiffre d'affaires l'an passé à **75 000 €** en 2023 ; ceci se traduit par des records d'affluence sur les différents festivals et les visites en intérieur (à l'abri de la chaleur).

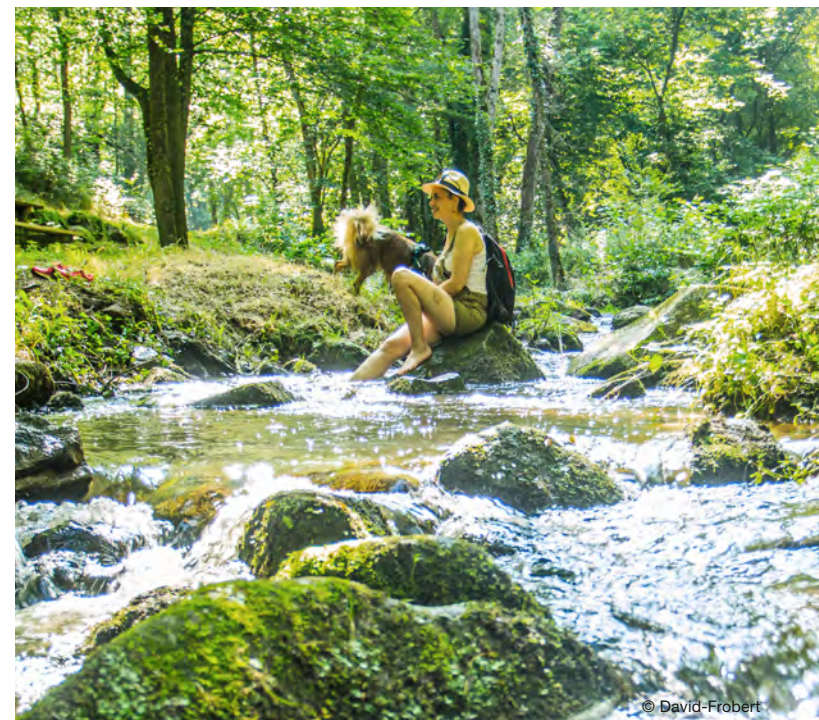
Après les travaux de façade en 2022, en 2023, Billom Communauté a fait réaliser un pré-projet pour la **rénovation intérieure du BIT**, ce qui a permis de déposer et d'obtenir une subvention DETR à 30 % pour des travaux estimés à 39 700 € HT. Un maître d'oeuvre a ensuite finalisé le dossier et nous avons lancé une consultation pour retenir les artisans en électricité, plomberie, placo-plâtre, peinture, parquet, menuiseries extérieures afin de restaurer non-

seulement l'office de tourisme mais également le pôle patrimoine de Billom Communauté situé aux 2^{ème} et 3^{ème} étages du bâtiment.

De son côté, la MDT a retenu un artisan pour réaliser un nouveau mobilier identique, fait sur mesure, pour tous ses bureaux d'accueil.

Enfin, la Maison du Tourisme a poursuivi son travail pour l'élaboration du **Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI)**, outil nécessaire à la démarche en cours de classement et le PNR a porté une consultation pour faire réaliser un Schéma de Développement Touristique Durable à l'échelle du PNR Livradois-Forez et de la MDT.

Tout ce travail d'accueil, de promotion et de commercialisation mené par la MDT l'est grâce à la trentaine de salariés et aux cotisations des 4 EPCI et du PNR pour un montant total de 1 043 982 € dont **117 024 € pour Billom Communauté**. A cette dernière somme, se rajoutent un reversement de 3 229 € de taxe de séjour et un de 5 858 € de participation pour l'aménagement intérieur du BIT soit un total pour 2023 de 126 111 €, conformément à la convention d'objectifs et de moyens. Il convient de préciser que la MDT assure, pour Billom Co, et dans le cadre de la cotisation annuelle, toute la PAO relative aux supports de communication du PAH (affiches, programmation, focus..) et la billetterie des visites et spectacles..



© David-Frobert

Randonnée

Le travail se poursuit sur la réédition du topoguide de randonnées qui prendra le nom de « **Billom, des monts au val d'Allier** » (en remplacement de celui de « Balades en pays de Billom St-Dier Vallée du Jauron ») avec 24 fiches. Toutes les communes sont concernées par au moins un circuit. Les descriptifs à rédiger et ceux existants sont faits et corrigés par le chargé de mission de Randonnée en Livradois-Forez et les textes « patrimoine » par notre service PAH en partenariat avec de nombreuses communes.

Le Conseil communautaire a arrêté son futur prix de vente à 6 € et a validé la nouvelle convention pour l'édition, la maintenance, la distribution et la diffusion des circuits de randonnées pédestres en Livradois-Forez.

Pour ce qui est du **GR 89 « Chemin de Montaigne »**, une convention de prestation de service est conclue avec la Fédération Française de Randonnée qui prévoit que cette dernière assurera le balisage, le petit entretien de l'itinéraire et la vérification des cheminements et équipements pour un montant de 10 € / km / an soit 80 € / an pour Billom Communauté.

AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT

HABITAT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

La 2^{ème} OPAH a connu sa première année pleine et les objectifs inscrits à la convention sont presque atteints. Comme sur le précédent programme, nous constatons une certaine difficulté pour capter l'habitat indigne et très dégradé des propriétaires occupants. En revanche, pour les propriétaires bailleurs une mobilisation s'enclenche grâce à des aides incitatives de Billom Communauté. Pour poursuivre cette dynamique, le Conseil communautaire a décidé de lancer une démarche pro-active sur des immeubles prioritaires des 5 bourgs-centres ; Billom et Mur-sur-Allier se sont positionnées pour tenter de capter des biens vacants qui pourraient être soit vendus soit réhabilités pour être mis en location. L'ANAH a validé une subvention de 50 % sur l'accompagnement apporté par SOLIHA dans le cadre de cette mission initialement prévue en option dans le marché d'animation de l'OPAH. Par ailleurs, l'assemblée valide également le principe de mettre en œuvre, en 2024, le dispositif du permis de louer sur la ville de Billom, de manière expérimentale sur 12 mois.

Parmi les opérations de communication

Début 2023, une plaquette d'information sur l'OPAH, et surtout sur le processus d'information et d'accompagnement, a été éditée et mise à disposition du public dans les mairies et les lieux d'accueil divers tels que la Maison des solidarités et la Régie des deux territoires.

Une réunion a eu lieu, en mars, avec les maires et secrétaires de mairies pour expliquer plus précisément la procédure relative à l'habitat indigne, le suivi des dossiers, le rôle des maires, les sanctions possibles pour les propriétaires indécisats...

En octobre, le truck SOLIHA a fait une permanence sur le marché de Billom pour renseigner les habitants sur les dispositifs et montrer directement des exemples d'aménagement pour l'autonomie et les économies d'énergie (eau, électricité). En parallèle, le Mobili'Dôme des Compagnons bâtisseurs est venu à Pérignat-ès-Allier, St-Jean et Billom pour apporter des conseils similaires à d'autres moments de l'année ce qui permet de couvrir plusieurs zones du territoire.



Bilans quantitatifs

En 2023, SOLIHA poursuit ses permanences une fois par mois à Billom, St-Dier et en alternance à Vertaizon et Dallet. Au total, **136 contacts** (en tête-à-tête, par mail ou par téléphone) ont été réceptionnés et ont abouti à **94 visites à domicile** sur la période de novembre 22 à novembre 23.

Les aides s'échelonnent de 39,70 à 100 % (avec une moyenne à 61 %) selon les revenus et les types de travaux qui génèrent une forte activité économique pour les entreprises locales.

15 communes sur les 25 ont eu au moins un logement subventionné.

Le 1^{er} comité de pilotage de cette 2^{ème} OPAH s'est tenu en janvier 2024. Étaient invités les partenaires et les élus du comité de suivi de l'étude pré-opérationnelle.

	Précarité énergétique	Très dégradé	Autonomie	Montant aide ANAH	Montant aide Billom Co	Montant travaux TTC
Nombre PO	14		11	275 486,52	39 332,85	615 766,31
Nombre PB		6		126 259,00	99 936,00	419 916,17
TOTAL		31		401 745,52	139 268,85	1 035 682,48

Rénov'actions63

Ce service est la **déclinaison départementale de FRANCE RENOV** et devient le guichet unique des habitants pour toute question portant sur l'amélioration de leur logement.

Willy Benavides reste le conseiller de Billom Communauté et est présent au siège tous les mercredis. Après un premier contact, il oriente les ménages vers le dispositif le plus adapté à leurs besoins ou à leurs revenus (Ma Prim'Rénov, l'OPAH, les certificats d'économie d'énergie ou le Cd).

En février, le service a organisé une réunion d'information à l'attention des artisans, à laquelle a été associée SOLIHA pour porter à connaissance l'ensemble des dispositifs. Seulement deux artisans présents, malgré l'heure très matinale, et une absence d'intérêt pour le sujet à déplorer.

501

conseils délivrés

15

accompagnements
avec visites et études thermiques

63,1%

des personnes ont engagé des travaux
après un entretien avec le conseiller.

Attribution de logements sociaux

De part sa compétence habitat, Billom Communauté est, de droit, membre des commissions de :

Ophis

16 logements OPHIS ont été attribués en 2023 (-60 % / 2022) :

- 2 n'avaient qu'un seul candidat (12,5 % contre 36 % en 2022 et 59 % en 2020)
- 9 avaient deux candidats (56,25 % contre 37 % en 2022 et 32 % en 2021)
- 5 présentaient 3 candidats (31,25 % contre 23 % en 2022 et 4 % en 2021).

Ce sont donc **35 ménages** qui ont été proposés pour un accès aux logements locatifs sociaux contre 77 en 2022 et 70 en 2021, mais avec moins de chance d'obtenir un logement puisque plus de candidats par attribution. La majorité des demandes fait suite à des séparations et il est noté la rotation de plus en plus faible des locataires, sans doute pour des raisons principalement de revenus et du coût des logements dans le domaine privé auquel il convient de rajouter l'envolée des charges liées au chauffage et l'électricité.

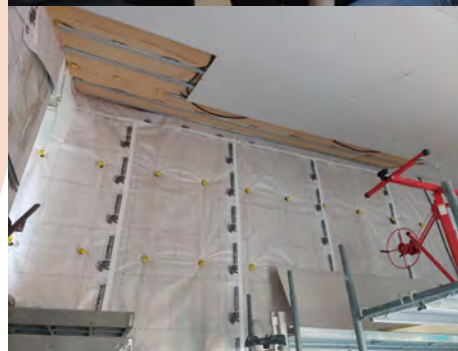
7 dossiers ont été présentés en commission mais il était déjà indiqué que suite à la visite, les personnes refusaient le logement.

Auvergne Habitat

Auvergne Habitat poursuit ses **commissions d'attribution** en présentiel et, progressivement, adopte les attributions numériques. Les statistiques sont difficiles à faire et on comptabilise 19 mouvements en 2023 sans plus de précisions sur la typologie du logement ou le nombre de dossiers par offre.

ADIL

Permanences : l'ADIL organise des permanences territoriales une fois par mois, en alternance, à Billom, St-Dier et Vertaizon. Malgré une large diffusion, force est de constater que les habitants ne sont pas au rendez-vous. Sur les **9 913 consultations** faites sur le département (face-à-face, téléphone, courrier..), **311 ont été réalisées pour des habitants de Billom Communauté**, dont seulement 9 lors des 10 permanences mensuelles. Compte-tenu de ce faible chiffre, 2 décisions ont été prises en 2023 : le changement de lieu de permanence à Billom de la salle de l'Angaud à la Maison France Service du Cd et suppression, pour 2024, des permanences à St-Dier où personne ne se rend.



Habitat indigne

Dans le cadre du **Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne** (PDLHI) auquel Billom Communauté adhère du fait de son OPAH, le CTS (Comité technique social) s'est réuni 5 fois en 2023.

Celui-ci regroupe l'ADIL, l'ARS, l'ANAH, la CAF, les travailleurs sociaux de secteur, le VP habitat et la DGA. Il a pour mission d'étudier toutes les situations d'habitat indigne qui sont signalées sur la nouvelle plateforme numérique dédiée nommée « Histologe ». Accessible aux particuliers, elle permet aux partenaires d'avoir un suivi précis de chaque dossier puisque toutes les informations (rapport, courriers, suivis...) sont rentrées au fur et à mesure par chaque acteur.

Le dossier est examiné à chaque séance, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée (relogement, aide aux travaux...) :

- **7 nouveaux dossiers** ont ainsi été enregistrés en 2023 (contre 5 en 2022 et 10 en 2021) dont 1 par les Compagnons Bâisseurs pour un propriétaire occupant et 1 autre pour un locataire Ophis,

- **9 sont toujours en cours d'instruction,**
- **5 ont été clôturés** soit parce que les travaux ont été faits ou bien les locataires sont partis avant la visite. Un dossier avait fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction par le maire de Vertaizon en 2022, une amende de 200 € a été adressée au propriétaire bailleur mais comme les quelques travaux restant à faire ne l'étaient toujours pas, un 2^{ème} PV d'infraction lui a été adressé et transmis au tribunal de police.

Les références en matière d'infraction se font depuis mi-octobre au regard du Code d'hygiène et de la santé (et non plus celui du Règlement Sanitaire Départemental) et du Décret Décence et relèvent toujours du pouvoir de police spéciale du maire. Aussi, les projets de courriers sont préparés par Billom Communauté et adressés, après validation de l'ADIL et la DDT, à la mairie pour envoi aux propriétaires indélélicats.

La DGA a participé :

- aux 3 Cotech du PDLHI
- aux 5 comités de concertation organisés par l'ANAH.

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme, valant Programme Local de l'Habitat (PLUH), document de planification et de projet territorial, offre un cadre d'aménagement et de développement partagé par toutes les communes, à horizon 2030.

Le PLUH, approuvé en octobre 2019, a été modifié une première fois en octobre 2021. Une seconde modification a été finalisée en 2023.

Depuis l'approbation, le service urbanisme est disponible pour répondre aux questions des élus et des habitants sur le PLUH. Cela représente, en moyenne, entre 10 et 15 contacts par mois.

PLUH intercommunal - projet de modification n°2

Une seconde procédure de modification du PLUH a été prescrite par arrêté du président du 31 mai 2022. Le projet comprend l'intégration au PLUH d'une dizaine de projets principalement pour le développement d'activités agricoles et la création de projets touristiques. La procédure s'est avérée plus longue que prévue.

Après une première phase d'avis de l'État fin 2022, il a été décidé de travailler une seconde version du projet pour mieux répondre aux enjeux environnementaux et paysagers. En effet, la MRAE, dans le cadre de son avis rendu sur une demande d'examen au cas par cas, a demandé la réalisation d'une évaluation environnementale complète du projet de modification n°2.

LES AJUSTEMENTS SUITES AUX AVIS, ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET ENQUÊTE PUBLIQUE

- réductions et / ou ajustements de périmètre de STECAL et zone A / As pour limiter ou éviter l'impact environnemental,
- renforcement du cadrage réglementaire pour les secteurs At / At* et Nt / Nt* notamment sur l'intégration paysagère et la qualité des projets touristiques,
- ajustements mineurs post enquête publique et

compatibles avec la procédure de modification n°2 : du STECAL (périmètre et OAP), des Contôtes à Fayet-le-Château en accord avec les résultats de l'évaluation environnementale ; changements de destination complémentaires sur Bongheat, Fayet-le-Château, Reignat ; ajustement de la règle des hauteurs autorisées en zone N pour carrières.

Le dossier de modification a donc été ajusté en début d'année 2023 pour ensuite être notifié une seconde fois aux partenaires en février. Au printemps, un cabinet spécialisé (BioInsight) a été missionné, en complément du prestataire en charge du projet de modification (Etudes-Actions), pour réaliser l'évaluation environnementale dont l'avis final a été rendu en septembre.

Sur la base de ces avis et de l'évaluation environnementale, le projet a été soumis à enquête publique au cours de l'automne.

Le dossier final de modification n°2 a été préparé en décembre 2023 pour une approbation programmée au Conseil communautaire de janvier 2024.

Le bilan des différents avis, évaluation environnementale et enquête publique

Sur les 25 communes, 21 communes ont émis un avis favorable sur le projet de modifications et 4 communes ont émis un avis favorable avec des observations ou des réserves.

Les avis des PPA, de la MRAE et la réalisation d'une évaluation environnementale ont globalement permis de mieux encadrer les projets présentés dans la modification en zones A (agricole) et N (naturelle). Les avis des PPA sont favorables avec des réserves et/ou observations qui ont permis d'améliorer la modification tout en permettant la faisabilité des projets. L'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale est apparu très dur. Une réponse détaillée aux remarques de l'autorité environnementale a été faite et intégrée au dossier d'enquête publique. Néanmoins, ces avis au final ont nourri le projet de modification.

L'enquête publique a fait l'objet de **21 observations** (6 courriers, 8 courriels, 7 observations sur les registres) représentant 20 observations distinctes, 2 observations étant relatives au même objet.

On notera que seulement **5 observations** sont relatives à des sujets découlant directement du projet de modification ; ils concernent la création de « STECAL ».

Les autres demandes concernent des demandes d'évolution du PLUIH qui ne figuraient pas dans le projet de modification (changement de destination de bâtiments agricoles, modifications de règlement, modifications de zonages). A noter un nombre d'important de demandes sans rapport avec la modification en cours et ne relevant pas de ce type de procédure.

Le commissaire-enquêteur, a émis, le 15 décembre 2023, un **avis favorable** au projet de modification n°2 du PLUIH et a formulé la recommandation suivante : « afin d'éviter une gestion au coup par coup, notamment dans le domaine de l'hébergement touristique, la Communauté de Communes pourrait s'attacher, à l'avenir, à arrêter un projet d'ensemble décliné dans une OAP, spécifique à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Communauté ».



DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pour mémoire, avec l'approbation du PLUH a été instauré un droit de préemption urbain sur l'ensemble des 25 communes sur toutes les zones U et AU du nouveau PLUH.

A partir du 1^{er} janvier 2022 a été mis en place le traitement dématérialisé des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) à l'échelle intercommunale.

En 2023, **458 DIA** ont été traitées par voie dématérialisée et **18 en papier** par les services de Billom Communauté, illustrant la dynamique du marché de l'immobilier du territoire.

Le Droit de Préemption Urbain (DPU) correspond à la possibilité d'acheter en priorité un bien immobilier mis en vente. Un tel droit est accordé aux communes ou Communautés de communes en vue de la réalisation d'opérations d'intérêt général. Les opérations concernées peuvent intéresser la politique locale de l'habitat, la construction d'équipements collectifs, le maintien ou le développement d'activités économiques, la lutte contre l'insalubrité, la constitution de réserves foncières, la sauvegarde du patrimoine, bâti ou non bâti, etc.

MARCHÉ À BONS DE COMMANDES

Sur le second semestre, les services urbanisme et marchés publics ont travaillé sur un marché de type accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire de services. Il s'agit de retenir un prestataire d'accompagnement pour les futures procédures d'évolution du PLUH intercommunal. La consultation a été organisée sur la période septembre / octobre et le choix a fait l'objet d'une commission d'appel d'offre le 7 novembre et a été validé en conseil communautaire du 27 novembre.

Outil de vulgarisation du PLUH et service de conseil architectural et paysager

En 2023, l'outil de vulgarisation a été **diffusé auprès des 25 communes et des principaux partenaires institutionnels**. Il a également été mis en ligne sur le site internet pour être facilement à disposition du public. Pour mémoire, l'outil contient :

► **1 brochure** « Le PLUi pour tous, illustration des règles d'urbanisme à Billom Communauté » et son glossaire pour comprendre tous les termes techniques et ses annexes (nuanciers de couleurs, végétation, essences recommandées et interdites, carte du territoire...).

► **7 fiches thématiques** séparées :

- Aménagements extérieurs, coefficient biotope par surface (CBS)
- S'insérer dans la pente
- S'implanter sur sa parcelle
- Paysage et végétation - clôtures / haies
- Géométrie des nouvelles constructions
- Matériaux et couleurs
- Ambitions environnementales.

Conseil architectural et paysager

Une première année de test du service de conseil architectural et paysager a été réalisée sur 2023. Ce test prévoit un conseil systématique sur les 25 communes pour les projets d'ensemble nécessitant un permis d'aménager et / ou concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation. De plus, **5 communes** (Fayet, Montmorin, Neuville, Pérignat et Reignat) **ont été ciblées pour un conseil sur les permis de construire** avec un volume maximum de 15 conseils par an, soit 3 PC par commune.

Le bilan est assez mitigé puisque seulement 4 projets ont fait l'objet d'un conseil :

- 2 pour des projets de permis de construire pour des bâtiments d'exploitation agricole ;
- 2 pour des projets d'ensemble et de potentiels permis d'aménagé, concernés par une OAP.



LE DÉLAI D'INSTRUCTION À PARTIR DE LA DATE DE DÉPÔT EST DE...

... 2 MOIS POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE.

... 3 MOIS POUR LES AUTRES PROJETS.



EN DEÇÀ DE 150m², LE RECOURS À UN OU UNE ARCHITECTE N'EST PAS OBLIGATOIRE.

Service instruction des actes d'urbanisme

Avec la fin de la gratuité du service d'instruction de l'État, pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, un service ADS (Autorisation du Droit des Sols) a été créé par le Grand Clermont au cours du premier semestre 2015.

En 2023, le bilan de l'instruction des actes d'urbanisme du territoire se décline comme suit :

48	6	23
certificats d'urbanisme	permis de démolir	permis d'aménager
734	262	
déclarations préalables	permis de construire	



Porteurs de projets

En 2023, 18 porteurs de projets ont été accueillis et ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé, technique et / ou financier et nombreux sont ceux qui contactent également le service économie, par mail ou par téléphone, pour obtenir des informations diverses sur le territoire, les subventions possibles, la disponibilité d'un local ou d'un terrain.

Les projets accompagnés concernent :

- la recherche de locaux pour l'installation d'un commerce,
- la recherche de terrains pour des activités industrielles, artisanales ou agricoles,
- les besoins de financements pour des projets de création, développement ou reprise d'activités,
- les besoins d'accompagnement technique pour les différentes étapes administratives de la création d'un projet.



Soutien de Billom Communauté aux structures d'aides aux entreprises

Billom Co est adhérente à l'ADIE depuis 2018 et verse 1 000 € / projet dans la limite de 10 000 € / an, soit 10 000 € en 2023 pour 12 accompagnements hors renouvellement (6) et ceux en cours d'immatriculation (4). Ce sont donc 22 personnes qui ont été suivies.

L'ADIE accompagne et finance les porteurs de projets dépourvus de capital, en vue de la création ou du développement de leur entreprise ce qui s'est traduit en 2023 par :

- **20 personnes** accueillies et renseignées pour un premier bilan professionnel,
- **22 porteurs de projets** se sont vus octroyer des financements pour la création ou le développement de leur entreprise, sous la forme de micro-crédits professionnels d'un montant total de **79 802 €** : 10 hommes et 12 femmes de Beaugard-l'Evêque (1), Billom (7), Chauriat (1), Fayet-le-Château (2), Neuville (2), Pérignat (1), Reignat (1) et Vertaizon (7).
- l'attribution de 4 900 € de primes pour 4 dossiers ainsi que des prêts à taux zéro d'un montant global de **4 850 €**.

48 % des personnes accompagnées vivent en-dessous du seuil de pauvreté, tandis que 27 % sont demandeurs d'emploi, 64 % bénéficiaires des minima sociaux et 63 % possèdent un niveau BEP / CAP ou inférieur.

Plateforme d'Initiative Issoire Brioude Sancy

Billom Communauté participe au financement de la **Plateforme d'Initiative Locale 2IBS** via une cotisation annuelle. Une moitié est utilisée pour soutenir le fonctionnement de la PFIL, et l'autre moitié sert à abonder le fond de prêt d'honneur. La PFIL octroie des **prêts d'honneur à 0 %** pour des montants pouvant atteindre **25 000 €** pour une durée maximale de 5 ans.

En 2023, **7 entreprises** ont été accompagnées – 2 en reprise et 5 en création – pour un montant total de prêts d'honneur de **53 000 €** et **9 emplois ont été créés**.

Communes d'implantation des projets financés : Billom, Egliseneuve-près-Billom, Espirat, Fayet-le-Château, Saint-Dier-d'Auvergne, Montmorin.

Solidarité Paysans

Association de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté avec une approche globale des problèmes (personnels, familiaux, économiques, techniques, financiers et juridiques), avec l'objectif du maintien des fermes chaque fois que cela est possible. En 2023, Billom Communauté a signé une convention trisannuelle avec l'association et a apporté une aide de 300 € à l'association pour chacune des 8 familles accompagnées, soit 2 400 €. A noter que 4 familles sur les 8 étaient également bénéficiaires du RSA agricole.

Aide aux commerces

Billom Communauté a signé une convention avec la Région afin d'apporter un soutien financier aux **petites entreprises du commerce, de l'artisanat de proximité** avec un point de vente ouvert au public, en vue de leur installation ou développement. Cet accord vise à favoriser la revitalisation commerciale des centres-bourgs et centres-villes.

L'aide régionale (20 %) est cumulée avec un cofinancement de la CC de 10 % des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 €.

Les premiers dossiers seront instruits en 2024.

Réseau Entreprendre en Livradois-Forez

Billom Communauté participe au réseau Entreprendre en Livradois-Forez, dont la mission est de promouvoir l'entrepreneuriat au sein du territoire du PNR. Ce réseau se réunit régulièrement en présence d'acteurs tels que les chambres consulaires, France Travail, les EPCI, l'ordre des experts-comptables, les agences régionales et des associations dédiées à l'accompagnement et au financement des porteurs de projets. Ces rencontres visent à favoriser l'échange d'informations concernant les porteurs de projets et à déterminer les meilleurs moyens pour les accompagner sur le plan technique et financier.

PAE des Littes

En novembre 2023, un totem d'entrée de zone et un **Relais d'Information Service (RIS)** ont été installés afin de faciliter la localisation des entreprises présentes sur le parc d'activités.

Création de l'association d'entreprises "Dynamique les Littes"

Les entreprises de la ZAC des Littes ont lancé en 2023 un projet de création d'une association d'entreprise. L'objectif de la démarche est de créer une structure regroupant l'ensemble des établissements afin de créer un espace de concertation, de coopération et de dialogue. Billom Communauté a accompagné cette démarche en mettant, à disposition des entreprises, de l'ingénierie.

L'association « Dynamique les Littes » a été officiellement lancée en présence des élus de Billom Communauté le vendredi 1^{er} décembre 2023 à Dallet (Mur-sur-Allier).



PAE de l'Angaud

La commercialisation des parcelles de l'extension du PAE de l'Angaud à Billom, confiée à Assemblia, suit son cours avec des lots de 1 500 à 2 500 m² découpés à la demande - 40€ HT / m². L'entretien des espaces verts et les noues sont assurés par Billom Communauté.

Une habitante de Billom souhaitait créer une pépinière en haies champêtres sur la partie non commercialisable (passage de la conduite de gaz). Elle proposait d'y installer son activité sur une surface d'environ 1 000 m² lors du 1^{er} semis et sur 2 180 m² pour le 2^{ème} semis moyennant un loyer et l'entretien des surfaces concernées.

Il lui a été proposé un contrat de concession d'usage temporaire pour l'exploitation des surfaces concernées renouvelable, pour un loyer annuel de 500 € à partir de janvier 2024. Finalement, et pour des raisons personnelles, la porteuse de projet ne donnera pas suite.

Commerces

Château de Mezel

Fin 2022, les élus ont décidé de **mettre en vente le château de Mezel**. En janvier 2023, un couple se porte acquéreur au prix demandé, à savoir 760 000 €. Une promesse de vente est signée mais la non obtention d'un prêt par deux banques fera échouer la transaction.

Deux conventions sont actées en 2023, une de 4 mois, puis une autre de 12 mois (les 4^{ème} et 5^{ème} depuis le début de notre partenariat) avec la société de chasse de Mezel pour éradiquer les pigeons trop nombreux sur l'édifice. Les durées avaient été fixées au regard de la mise en vente du bien.

Boulangerie-pâtisserie de Chauriat

Le locataire du commerce est gérant depuis 2002 et son loyer était indexé sur une revoyure triennale au regard du coût de la construction. En raison d'une forte augmentation de son loyer au 1^{er} janvier 2023, et sa demande pour maintenir un loyer acceptable, l'assemblée a accepté que celui-ci soit rapporté au montant de 2022 et indexé sur l'indice des loyers commerciaux par période triennale. Un avenant a été rédigé pour la période du 1^{er} au 30 juin 2023 et un nouveau bail de 9 ans a été reconduit à compter du 1^{er} juillet.

L'économie circulaire

Atelier / accompagnement Egalim

Pour accompagner les acteurs de la restauration collective sur son territoire par rapport à l'application de la loi EGALIM, Billom Communauté a organisé, le mercredi 22 mars 2023, un atelier de présentation et d'échanges sur le dispositif "ma cantine", la lutte contre le gaspillage alimentaire et les sources d'approvisionnement des cantines scolaires avec l'appui de beta.gouv.fr (ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire), le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), le laboratoire Terana et l'association Bio63. L'atelier a permis aussi de mieux identifier les besoins d'accompagnement des acteurs.



Pour continuer son action, un appel à candidatures « Réussir la transition dans les cantines scolaires, mangeons mieux ! » a été lancé pour 2023/2024 concernant deux programmes d'accompagnement des écoles :

- le premier sur la gestion et réduction des déchets avec un diagnostic, une évaluation de la quantité et la nature des déchets. Communes retenues : Billom, Chauriat et Vertaizon,
- le second sur la problématique des sources d'approvisionnement avec un accompagnement individuel des cantines, un diagnostic des cuisines, suivi des approvisionnements, la définition des objectifs de progrès et un plan d'actions. Les communes / RPI accompagnés sont Billom, SIBEM, SIMI.

Groupe de travail éco-exemplarité des collectivités du SBA

Billom Communauté a participé aux réflexions du groupe de travail éco-exemplarité des collectivités porté par le SBA, le but étant de produire des idées d'actions, des référentiels, des témoignages et retours d'expériences sur la gestion et réduction des déchets. Exemple d'actions : achat de vaisselles durable-zéro plastique, diagnostic déchets, le défi famille zéro déchet, achat de seconde main, stop-pub etc. Un nouveau référentiel commun est en cours de réalisation.

MOBILITES



© Wikipedia

Halt ô Stop

Halt ô Stop est une action qui vise à développer le covoiturage par l'autostop organisé. Il s'agit très concrètement de mobiliers urbains qui organisent, facilitent et sécurisent le covoiturage spontané, alias l'autostop. L'idée est :

- d'afficher sa destination grâce à un espace prévu ;
- de remplacer le pouce du stop, en montrant sa destination ;
- que les automobilistes puissent s'arrêter en toute sécurité avec création d'une place derrière chaque panneau.

En 2023, Billom Communauté a validé le projet d'installation de plusieurs panneaux Halt ô Stop en complément des 4 déjà installés sur la commune de Billom. Il s'agit de **constituer de véritables lignes d'auto-stop organisées**. Sont associées au projet et accueilleront des panneaux les communes d'Estandeuil, Mur-sur-Allier, Pérignat-ès-Allier, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Julien-de-Coppel et Vertaizon. Un total de 13 panneaux sera installé en 2024.

Un financement du Fond Vert à hauteur de 80 % du montant hors taxe a été obtenu en septembre 2023 pour ce projet en faveur du développement de mobilités alternatives à l'autosolisme.

Transports des usagers

Transport pour se rendre au marché de Billom

Ce service a été mis en place en 2013 pour desservir le marché de Billom tous les 15 jours. Depuis 2023, il est subventionné par la Région, dans le cadre d'une convention de délégation du TAD à hauteur de 50 % du coût résiduel.

Trois entreprises de transport assurent :

- **Une ligne directe** avec un arrêt pour les communes de Beauregard-l'Evêque, Vertaizon, Vassel, Bouzel, Espirat, Reignat.

- **Une ligne directe** avec un arrêt pour les communes de Chas, Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat / Allier, St-Bonnet / Allier.

Pour ces deux lignes, le tarif est de **2 € le trajet** soit 4 € l'aller-retour et c'est sans réservation.

- **Un transport à la demande (TAD)** à partir du domicile (sur réservation) pour Billom, Bongheat, Egliseneuve, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, St-Dier-d'Auvergne, St-Jean-des-Ollières, St-Julien-de-Coppel, Trézioux : tarif de **3 € le trajet** soit 6 € l'aller-retour.

En 2023, Billom Communauté a fait le choix de ne pas adhérer à la plateforme de réservation du TAD mise en place par la Région, trop complexe pour le public concerné par le service. Les réservations pour les taxis sont toujours à faire auprès de Billom Communauté.

Fréquentation 2022 / 2023

252 passagers (85 personnes pour le TAD et 167 pour les lignes directes), ce qui est légèrement plus que sur 2021 / 2022 (239 passagers).

La dépense pour Billom Communauté s'élève à **11 717,16 €**. La partie billetterie se monte à 1 180 € et vient en déduction de la facture des transporteurs (soit 9,93 %) et le Conseil régional a versé 5 848,58 €. Les autres 50 %, soit 5 868,58 €, sont à la charge de la CC.

 **252**
passagers
85 en TAD,
167 en ligne directe

 **50 %**
de subvention
du Conseil régional

 **11 717,16 €**
de coût de service

 **1 180 €**
de billetterie

Etude de faisabilité Billom-Vertaizon par le Conseil départemental

Suite d'une part à l'abandon - en janvier 2019 - de l'enquête publique pour le projet de contournement de Pérignat-ès-Allier avec création d'un nouveau pont sur l'Allier et d'autre part à l'élaboration d'un plan stratégique départemental « Horizon 2030 », visant notamment à encourager la réduction des déplacements routiers, le Cd 63 a décidé de lancer, en 2023, **une étude relative à « Une ligne de transport entre Billom et Vertaizon et la création d'un centre de télétravail en gare de Vertaizon ».**

Deux comités de pilotage et deux comités techniques ont permis de présenter les résultats émanant des enquêtes déplacements réalisées en janvier et février sur le territoire et les analyses du bureau d'études sur les différents modes de déplacements possibles depuis Billom Communauté vers la métropole clermontoise.

C'est ainsi qu'ont été étudiés :

- une **remise en service de la voie ferrée Billom / Vertaizon** - soit avec du matériel lourd soit avec du matériel léger - qui serait une antenne de la ligne Vertaizon / Clermont existante,
- des **scénarii de mobilité douce** avec une navette autonome et / ou une piste cyclable sur l'emprise du chemin de fer Billom / Vertaizon,
- des **scénarii** par les deux routes départementales nord et sud en proposant :
 - Ligne P23 : liaison Billom – Vertaizon – Clermont-Ferrand : renfort de 5 AR à 10 AR par jour
 - Ligne P23 fusionnée avec la ligne 36 du réseau urbain (SMTC) prolongée de Pont-du-Château à Billom via Vertaizon
 - Création de la ligne Billom – Cournon d'Auvergne par la RD 212
 - Création d'une ou plusieurs ligne(s) régulière(s) de covoiturage organisée(s) et subventionnée(s) par la collectivité.

En prenant en compte principalement le coût de chaque scénario (investissement et fonctionnement), mais aussi la disponibilité ou non du matériel roulant à court terme, le bureau d'études a finalement fait les **préconisations suivantes** :

- Fusionner la ligne P23 avec la ligne 36 du SMTC.
- Créer une ligne de bus Billom – Cournon par la RD212.
- Aménager une piste cyclable.
- Développer une ligne régulière de covoiturage.

Il est toutefois à noter que certaines de ces propositions ne peuvent être mises en œuvre directement par le Cd 63 qui n'a plus de compétence en matière de transport collectif (bus et train). C'est donc bien une réflexion conjointe avec la Région, le SMTC et Billom Co qui doit se faire notamment pour définir le qui paie quoi.

Enfin, il convient de souligner que Billom Communauté n'a pas attendu ces propositions puisque :

- la concertation avec la Région existe déjà sur le renforcement de la ligne P 23 (sept 2023) et que la création d'une ligne Billom – Cournon lui a déjà été demandée (il faut compter au moins deux ans entre la demande et la mise en œuvre opérationnelle),
- le schéma directeur cyclable de Billom Communauté adopté en janvier 2023 prévoit, comme axe principal au réseau vélo, la transformation de ligne ferroviaire Billom /Vertaizon en voie verte.



TRANSPORT SCOLAIRE

La CC prend en charge le transport des scolaires au centre aquatique communautaire.

Une consultation (liée aux réservations des bassins par les écoles ou regroupements), comprenant 14 lots différents au total sur les quatre périodes que comporte l'année scolaire, a été faite en juillet 2023 pour l'année scolaire 2023 / 2024.

Le prix moyen par trajet est de 114,34 € TTC pour l'année 2023 / 2024.

Au CFU 2023, cela a représenté une dépense de 31 343,92 € soit une diminution d'environ 12 % par rapport à 2022.

EQUIPEMENT SPORTIF



CENTRE
AQUATIQUERapport détaillé consultable au
siège de Billom Communauté

LE SERVICE DU CENTRE AQUATIQUE

COMPREND :

- 1 directeur
- 6 ETAPS-MNS
- 1 apprenti MNS
- 6 agents accueil / entretien

CARACTÉRISTIQUES :

- 1 bassin sportif de 375 m².
- 6 lignes d'eau de 25 m, profondeur de 1,20 à 2,00 m.
- 1 bassin d'apprentissage de 80 m², profondeur de 1,20 m, jets massants.
- 1 pataugeoire de 18 m², profondeur de 10 à 25 cm.
- 1 aire de jeux d'eau extérieure.
- 2 toboggans extérieurs.

Ouverture

Le centre aquatique a ouvert ses portes pendant 267 jours contre 325 en 2022.



267

jours d'ouverture



2 464

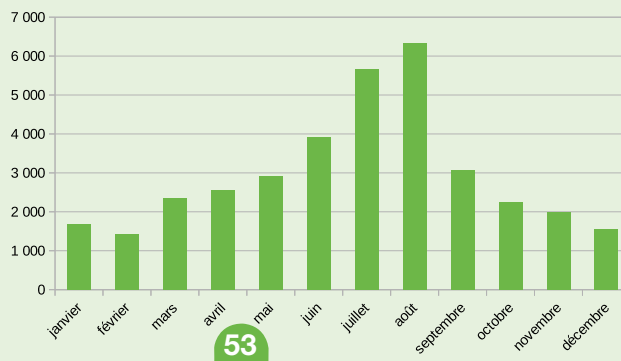
heures d'ouverture

Fréquentation

La mise en place du plan de sobriété énergétique a entraîné une baisse de fréquentation de 22,23 % par rapport à 2023 (10 209 usagers de moins).

La fréquentation estivale est stable par rapport à l'année dernière ce qui montre bien que la baisse est essentiellement due au plan de sobriété énergétique mise en place sur les périodes hivernales.

Pour les scolaires, malgré le plan de sobriété, la fréquentation est en hausse +4,92 % (+1 378).



Consommations

Les consommations de fluides sont en forte baisse en 2023, par rapport à 2022 :

■ pour le gaz, - 69,5 %, soit 50 000 € de dépenses évitées

■ pour l'électricité, -31,6 %, soit 208 000 € de dépenses évitées

■ pour l'eau, -40,47 %, soit 100 litres d'eau utilisés par baigneur

72 491
usagers

Plan de sobriété énergétique

En raison de la hausse extrêmement forte du coût de l'énergie, un plan de sobriété énergétique a été adopté par le conseil communautaire du 19 décembre 2022 pour une application sur l'année 2023.

Différentes mesures ont ainsi été mises en place

Baisse des températures

- de 2° de l'eau et de l'air sur le bassin et les vestiaires : de 28,2° à 26,2° pour l'eau ; et de 27,2° à 25,2° pour l'air
- arrêt du surchauffage de l'eau pour les bébés-nageurs

Fermeture de l'établissement pendant 58 jours

- les week ends du 1^{er} janvier au 31 mai et du 1^{er} novembre au décembre,
- les vacances d'hiver en février et celles de Toussaint.

Ce plan a été amendé en cours d'année puisque par une décision du bureau du 17 juillet, pour tenir compte des remarques des écoles maternelles, à la rentrée de septembre la température des bassins le lundi (jour d'accueil de ces écoles) est augmentée de 1,5 °.

Bilan

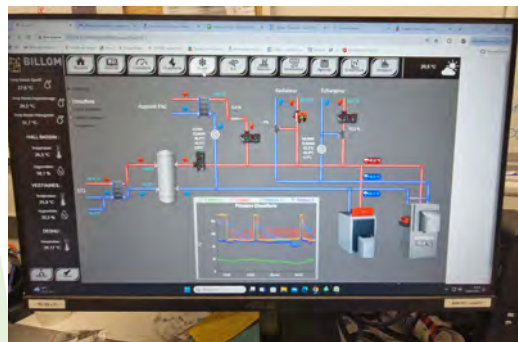
Lors de la présentation, le 14 novembre, du bilan des 2 premiers exercices du Marché Global de Performance du Centre aquatique, SF2E (assistant à maîtrise d'ouvrage) a confirmé qu'il est difficile d'identifier précisément l'impact du plan de sobriété en terme d'économie d'énergie, estimé prudemment à 30 000 € sur l'exercice.

Parallèlement à cela, le manque à gagner en chiffre d'affaire sur les 5 premiers mois de 2023 par rapport à 2022 s'élève à 20 123,80 € (chiffre à prendre avec prudence car d'autres facteurs sont à prendre en compte : inflation, météo difficile en janvier, etc.).

L'objectif financier du plan de sobriété tel que défini est donc à relativiser. Cependant il est important de noter que le plan a permis de conforter la prise de conscience générale du coût énergétique d'un équipement comme un centre aquatique.

L'Aduhme

L'Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie (agence locale des énergies et du climat) accompagne depuis plus de 25 ans les collectivités locales autour des enjeux de transition énergétique. **Billom Communauté adhère pour le compte de toutes les communes depuis 2017.**



Marché global de performance

En 2021, un marché global de performance (mis en place grâce au soutien technique de l'**Aduhme**, avec la société **Sf2e** comme assistant à maîtrise d'ouvrage) a été attribué à l'entreprise Dalkia pour 10 ans. Le marché comprend l'entretien et la maintenance de l'équipement, la fourniture de l'énergie, les travaux de réparation prévus ou imprévus ainsi que la fourniture des produits spécifiques indispensables au traitement de l'eau.

La prestation a débuté en novembre 2021.

Ce marché doit, sur une **durée de 10 ans**, permettre une **réduction des consommations de 30 % et un investissement sur des énergies « propres »**.

C'est l'occasion d'optimiser fortement et dans la durée les consommations et les charges de fonctionnement.

Nécessaires à la mise en œuvre du MGP, des travaux de rénovation énergétique (notamment nouvelle chaudière à condensation au gaz naturel, optimisation de la pompe à chaleur géothermique, installation solaire hybride) ont été programmés sur deux ans, pour un montant de près de **500 000 € HT** financés à 57 % par l'État et le Conseil départemental. Ces actions de performance énergétique se sont concentrées sur l'efficacité énergétique, la récupération de chaleur et la régulation de l'usage des systèmes / leur asservissement (dont hydraulique). Elles sont adossées à un plan de comptage très développé et une GTC qui permettent de suivre en permanence le comportement de la piscine et d'ajuster la conduite. Une réunion trimestrielle entre tous les partenaires (Dalkia, Aduhme, AMO, CC) permet de faire un bilan d'exploitation et de fonctionnement.

Un bilan des deux premiers exercices a été fait en novembre (et sera présenté début 2024 en conseil communautaire).

Sur le deuxième exercice, les objectifs ont été dépassés de 28,3 % en terme d'énergie (les objectifs étaient de 1 205 MWh, le réel atteint 864 MWh).

Le plan de sobriété 2023 a nécessité la redéfinition des cibles garanties.

S O C I A L





Maison Sport Santé

2023 a été la première année pleine pour le fonctionnement de la MSS de Billom Communauté et les actions ont été nombreuses. Un COTECH s'est réuni en mars avec des élus, l'ONAPS et la MLC puis un COPIL en juin où étaient présents les membres du COTECH ainsi que l'ARS et le SDEJ. Ces temps d'échanges permettent de définir les actions à venir avec, en fil conducteur, les orientations issues du diagnostic initial relatif à l'activité physique et la lutte contre la sédentarité.

On compte :

- la réalisation de **48 tests de condition physique** pour 32 femmes et 16 hommes
- **25 séances en atelier passerelle** sur Billom et Egliseneuve dispensées par des prof APA
- **8 orientations de personnes vers du sport / santé et 23 orientations vers du sport bien-être**
- **3 reprises de formation ou d'emploi** avec des orientations vers des soins médicaux.

Parmi les pathologies dominantes des personnes accompagnées il y a des problèmes psychiatriques et / ou d'obésité. A ceux-ci se rajoutent dans l'ordre décroissant : des fibromyalgies, l'hypertension artérielle, des cancers, des maladies cardiovasculaires, des problèmes respiratoires et du diabète.

De janvier à mai 2023

- Action conjointe avec le centre aquatique de Billom Communauté et le CLIC de Billom avec l'ouverture d'un créneau de pratique sport bien-être suite à la formation de 2 MNS en 2023.
- Action de prévention au sujet de la lutte contre la sédentarité et de la promotion de l'activité physique avec le service Bi'Kigai de Billom Communauté (collèges de Saint-Dier-d'Auvergne et de Billom).
- Participation et acteur du groupe prévention santé (GPS) du contrat local de santé.
- Aide au développement et à la réflexion d'installation d'agrès sportifs au sein des communes de Montmorin, Egliseneuve-près-Billom et Mur-sur-Allier .
- Développement d'un créneau « sport-santé » sur la commune de Saint-Bonnet-lès-Allier, avec une mise en place début septembre.
- Temps de présence à l'épicerie solidaire de Billom depuis décembre 2022. Perspectives de développement d'un créneau de pratiques sportives adaptées à destination des personnes éloignées de l'emploi et de la santé / création de parcours.

De mai à décembre 2023

- Co-construction et pérennisation de créneaux sport santé avec une enseignante en activité physique adaptée (2 créneaux sport portés, d'une part, par l'amicale laïque de Pérignat-es-Allier et, d'autre part, par l'association sportive Zickzendé de Chauriat).
- Aide au référencement sport bien-être sur l'annuaire AURA des éducateurs du territoire.
- Action de remobilisation par l'activité physique auprès des bénéficiaires de la Maison des solidarités de Billom et de l'épicerie solidaire du 28 septembre au 21 décembre avec 10 séances, et une moyenne de 5 participants / séance.
- Construction d'une formation de sensibilisation et de prévention des risques liés à la sédentarité en vue de mettre un accent sur un environnement favorable à la mise en mouvement pour les enseignants, le relais petite enfance et les centres de loisirs des communes de Billom Communauté.
- Action de sensibilisation / prévention : Collège François VILLON de Saint-Dier-d'Auvergne, Groupe Promotion à la Santé (MSS en tant que membre de la CPTS entre Limagne et Livradois), CCAS de Pérignat-ès-Allier.
- Réalisation d'une plaquette d'information sur la MSS.

En 2023, la DRAJES a alloué la somme de 15 000 € que le DAHLIR a utilisée pour financer les actions ci-dessus (au 31/12/2023 il restait 2 950 € reportés sur des actions 2024).

Billom Communauté a reconduit une enveloppe de 20 000 € versée au DAHLIR pour le poste de coordinateur assuré par Gaël Le Boudouil.



Pôle médiation santé

API Association répond aux besoins des personnes en difficulté d'insertion, cumulant des freins d'accès à l'emploi et propose des actions d'accompagnements adaptés, thématiques afin de favoriser et rendre possible un retour à l'emploi pour des publics adultes en grande difficulté.

Billom Communauté soutient API qui a mis en place, à partir de septembre 2023, un projet d'actions autour de la **médiation en santé** auprès du public cible (vulnérable, éloigné des dispositifs socio-sanitaires de droit commun qui échappent aux professionnels de la santé et du social).

Ce projet s'inscrit en cohérence avec l'adhésion de Billom Communauté au Contrat Local de Santé Thiers Ambert Billom, au travail initié à la suite de l'étude ONAPS sur la santé et la sédentarité et la création de l'antenne de la Maison Sport Santé.

Contrat Local de Santé

Depuis 2020, Billom Communauté s'est engagée dans un CLS aux côtés d'Ambert Livradois-Forez et Thiers Dore et Montagne. Un coordinateur, Fabrice BRETTEL, assure l'animation de cet outil qui permet à la fois de consolider les partenariats locaux et de soutenir les dynamiques et actions locales en matière de santé. Les axes majeurs du CLS de notre territoire portent sur :

- l'éducation à la santé dès le plus jeune âge (addictions, maladies cardio-vasculaires, parentalité, cancers),
- la santé mentale (notamment la prévention au suicide),
- les soins de proximité (en lien avec la toute récente CPTS, les maisons de santé pluriprofessionnelle),
- la santé et la précarité (appui auprès des pôles médiation et des plateformes sanitaires et sociales),
- le vieillissement,
- l'environnement et le cadre de vie.

Le coordinateur est régulièrement présent auprès de Billom Communauté pour les actions portées notamment par la Maison sport santé et mène de nombreuses actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès du grand public.

Centre de consultations

La Communauté a délibéré pour apporter un fonds de concours de 20 000 € pour financer les acquisitions de matériel/mobilier du centre qui devrait s'installer dans l'enceinte de l'hôpital de Billom.

Un projet de convention partenariale a été établi entre l'ARS, l'hôpital, la mairie de Billom et la Communauté de communes.



Promouvoir la santé environnementale à l'échelle d'un territoire (PROSET)

Afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens au cours des 1000 premiers jours de la vie de tout individu et de promouvoir la santé environnementale, Billom Communauté a été sollicitée pour être un terrain de recherche dans le cadre d'une thèse sur ce thème par le professeur Martine Sauvant-Rochat et Ines Parayre de l'université Clermont Auvergne. 2 réunions avec les professionnels de la Petite enfance (services Billom co, les Petits Dômes, PMI) ont eu lieu. Des entretiens ont été réalisés auprès des élus et professionnels. L'analyse des résultats sera connue courant 2025.

GENS DU VOYAGE

L'AIRE D'ACCUEIL

Les équipements (une aire d'accueil et un terrain familial adjacent) datent de 2007 et sont situés à Billom.

10 emplacements, soit 20 places caravanes.

Emplacement : **150 m²**, un **bloc sanitaire** (douche et wc), un **auvent avec évier**.

Tarifs de location (depuis le 1er septembre 2022) :

- **1 € par jour** par résidence mobile,
- **0,5 € par jour** par résidence mobile supplémentaire.

Fluides : le tarif de l'électricité est identique sur toutes les aires du département (il a été augmenté à 0,15 € /kwh début 2023), le tarif de l'eau varie.

Mode de gestion

Depuis le 26 octobre 2009, l'entretien général et le suivi technique de l'aire sont confiés à un prestataire. Pour la période 2023-2025, il s'agit de la société **SG2A l'Hacienda / Sercol**.

Le coût de la prestation de gestion pour 2023 s'est élevé à 58 218 € (dont **56% pour la gestion** et **44 % pour l'entretien** - y compris celui du terrain familial).

L'Etat (Aide au Logement Temporaire) et le Conseil départemental ont apporté leur soutien financier à hauteur de **33 856 €** (calculé en partie en fonction de la fréquentation).

Schéma départemental

La CC s'inscrit dans le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme, adopté dans le cadre de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000, révisé une première fois en 2012. Le Conseil communautaire du 23 janvier 2023 a donné **un avis favorable au schéma 2023-2028**.

Il affiche 4 priorités qui se déclinent en **15 objectifs et 36 actions**, afin de permettre d'accompagner les modes de sédentarité et d'itinérances choisis, de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle et de mieux communiquer, sensibiliser et former. Il réaffirme également, le principe d'un opérateur départemental d'appui à sa mise en œuvre, fonction actuellement exercée par l'AGSGV 63.

La réalisation de 12 terrains familiaux locatifs publics (ou équivalents) sur Billom et Vertaizon ou bien communes limitrophes, est prescrite pour Billom Communauté.

Dispositif de soutien aux projets privés

Le Conseil communautaire du 27 janvier 2020 a décidé de mettre en place un dispositif pour encadrer les accompagnements de projets privés. Les modalités sont les suivantes :

- enveloppe d'environ 10 000 € par an,
- se limiter à un ou deux projets par an,
- le projet doit être issu d'un partenariat : commune / famille / AGSGV / CC,
- le bureau a délégation pour la décision.

Un dossier a été instruit en 2023 sur la commune de Mur-sur-Allier (Dallet) pour des travaux d'alimentation en énergie électrique. Un fonds de concours de 1 750 € a ainsi été versé à la commune.

Terrain familial locatif public

Le deuxième équipement de ce type (après celui de Billom qui existe depuis 2007) est prévu pour une famille de Vertaizon installée sur un site public pollué depuis de nombreuses années.

Il s'agit d'un terrain de 4 emplacements d'environ 570 m².

Le permis d'aménager (préparé par l'architecte Isabelle Maillot) a été obtenu le 11 janvier 2023 et la consultation des entreprises a été lancée dans la continuité.

Les travaux ont démarré le 5 juin. Le projet s'élève à environ 154 000 € HT financé à 70 % par le



Conseil départemental.

La réception des travaux et l'installation de la famille auront lieu en février 2024.

Description	Montant de Commande TTC	Entreprise
Lot 1 (Gros œuvre)	25 656,00 €	Asenci TP
Lot 2 (Charpente Ossature bois Couverture)	34 527,60 €	Sucheyre
Lot 3 (Plâtrerie Peinture Isolation Menuiseries intérieures)	14 722,92 €	Entreprise Pais
Lot 4 (Menuiseries extérieures)	9 213,60 €	Sabattery Menuiserie
Lot 5 (Carrelage Faïence)	4 320,00 €	CMG
Lot 6 (Clôtures Portail)	8 880,00 €	Gs2a
Lot 7 (Electricité)	11 954,28 €	Entreprise Cubizolle
Lot 8 (Plomberie Sanitaire)	12 700,64 €	Eco Confort
Lot 9 (VRD Terrassement Espaces verts)	35 076,00 €	Asenci TP
	157 051,04 €	

COMMUNICATION

Côté communication, la CC et ses différents services ont continué **les publications**, auxquelles s'ajoutent une bonne **présence médiatique**, notamment du service culture, dont voici quelques exemples :

- De nombreux articles de presse sont publiés tout au long de l'année : « Puy de Dôme en mouvement », « La Montagne », « Zap », « Info magazine », « Semeur hebdo », « La gazette », journaux communaux, Mag de Billom Co.

- Réseaux sociaux : des publications très régulières et très suivies sur la page

Facebook, Instagram et Twitter.

- Communication de nos partenaires : écoles, collèges, Conseil départemental, DRAC, Région, Rectorat, etc.

Sur les réseaux sociaux

- Facebook : 2 563 abonnés
- Youtube : 103 abonnés
- X : 259 abonnés
- Instagram : 911 abonnés
- compte utilisateur : @billomco

Sur le site

www.billomcommunaute.fr

- **39 287 visiteurs** (+ 110 %) en provenance à 95 % de France. 50 % des visiteurs quittent le site après avoir consulté une page. 60 % des visites ont eu lieu via un smartphone.
- Environ 50 % des visites sont en rapport avec le centre aquatique.
- **83 000 pages vues** (+ 89 %),
- temps moyen de visite : **1,32 mn** (- 4 %).

La vidéo, un outil de valorisation et de partage

Bi'kigai a publié **55 vidéos** en 2023. Celles-ci ont été vues **32 000** fois. Il s'agit de vidéo teaser (annonce d'événements), aftermovie (compte-rendu d'événement), mini films ou reportages...

Le Mag'

Pour des raisons budgétaires, **deux numéros** du journal communautaire "Le Mag" ont été réalisés au lieu de trois prévus au marché. Ils ont abordé les sujets suivants : la petite enfance, le sport santé, le schéma cyclable, l'école de musique, la culture... Imprimés à **13 000 exemplaires** chacun, ils ont été distribués dans les **11 000 boîtes aux lettres du territoire** et également diffusés via les services communautaires et les mairies.

Conception et impression : Cavanat

Rédaction : Well'Com



Pays d'art et d'histoire

Suite à l'installation des pupitres de photos anciennes installés dans Billom, un parcours sur la thématique du marché a été réalisé. Les impressions se font à la demande.

- **2 500** exemplaires de la programmation annuelle
- Des affiches en interne dans le respect de la charte graphique des VPAH pour chacun des rendez-vous
- **1 500** exemplaires du programme de la fête de la nature, JPP et JEP et 150 affiches pour chacune des manifestations
- **51** articles dans la Montagne et plusieurs articles dans le Semeur hebdo et les journaux communaux.

Marque Livradois-Forez



Lors du conseil du 26 juin, l'assemblée a validé l'adhésion de Billom Communauté à la marque territoriale Livradois-Forez, La Maison du tourisme du Livradois Forez a défini un **code marque** en 2019 incluant un logo, des marqueurs identitaires, des baselines ("Libre à vous de...") et des phrases totem. Le syndicat mixte du PNR du Livradois-Forez a repris ce travail dans l'objectif d'élaborer une **stratégie globale de marketing territorial et d'attractivité** et a déposé la marque collective Livradois-Forez accompagnée de son règlement d'usage à l'INPI le 16 août 2021.

Cette marque vise officiellement à accroître la notoriété et l'attractivité du territoire en développant des synergies autour d'un discours d'attractivité partagé et porté par le plus grand nombre d'acteurs locaux.

Afin de développer une communication efficace autour de la marque et de ses valeurs, le syndicat mixte a décidé de capitaliser le travail effectué par la Maison du tourisme à partir de sa marque de destination et de déployer la marque Livradois-Forez dans les 4 champs d'attractivité que sont :

- L'économie
- Les institutionnels
- Le social et le culturel
- Le tourisme

ANNEXES

Les compétences

Les compétences de Billom Communauté se définissent de la façon suivante (CF article 2 des statuts). L'intérêt communautaire a été défini par délibération du 26 septembre 2022, indiqué par la couleur bleu dans le texte.

Au titre des compétences obligatoires

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, le schéma de cohérence territoriale et le schéma de secteur, le plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Intérêt communautaire :

- ZAC d'intérêt communautaire si elles sont d'1,5 hectares minimum et d'un seul tenant,
- établissement d'un projet cohérent de développement du tourisme et de loisirs en lien avec Mond'Arverne Communauté dans le cadre et les limites fixés par les statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement Touristique (SEAT) constitué entre les deux communautés.

2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
Liste des ZA (délibération n°112 bis du 25 septembre 2017) : Bas du Chambon, Machal, Les Lattes à Dallet ; Les assats à Mezel ; Le pointé, Les plaines 1 à Pérignat-ès-Allier ; Secteur d'activités rue de l'artisanat, L'Angaud à Billom ; Le gros chêne à Vertaizon.

Intérêt communautaire:

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, sont d'intérêt communautaire les équipements ci-après :

- le multiple rural de Chauriat – deux locaux commerciaux situé au Rampeau à Pérignat-ès-Allier et deux locaux professionnels situés Square Charles de Gaulle à Dallet (réalisés par l'ex CC Mur-ès-Allier),
- les actions de développement : mise en place d'actions d'information ou de procédures en direction du tissu économique en veillant au maintien et au développement de l'activité économique existante, faciliter les transmissions d'entreprises et la formation des acteurs économiques, favoriser la création d'activités économiques nouvelles notamment en liaison avec les activités existantes, participation à différents réseaux d'accueil de porteurs de projets,
- maintien de services à la population, de commerces de proximité et d'artisanat liés aux métiers de bouche (boulangerie-pâtisserie, épicerie).

Ces actions de développement seront d'intérêt communautaire dès lors qu'elles rempliront les critères suivants :

- absence de commerces ou d'activités artisanales correspondant au projet dans la commune d'intervention,
- carence de l'initiative privée pour satisfaire des besoins identifiés,
- le projet portera sur les communes de moins de 500 habitants
- Réalisation obligatoire d'une étude de faisabilité économique et de viabilité.

3 - GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement, à partir du 1er janvier 2018.

4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Au titre de compétences supplémentaires

La Communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

6 - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

7 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Intérêt communautaire :

- suivi, entretien et aménagement de l'ENSIL : mise en œuvre du plan de gestion relatif à l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale « Puy de Mur et Puy de Pileyre » dans la limite exclusive des parcelles délimitées par le périmètre de la labellisation par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- autres missions relevant du Grand Cycle de l'Eau pour l'animation du Contrat territorial Dore, conformément au 12° de l'alinéa I l'article L211-7 du code de l'environnement à savoir :
 - l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation,
 - la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (et notamment l'animation du contrat territorial Dore),
- la mise en œuvre ou la participation à des actions visant la gestion qualitative ou quantitative de la ressource en eau,
- la mise en œuvre ou la participation à des actions de protection de l'environnement (amélioration de la connaissance sur la biodiversité, valorisation des espèces, ...),
- la mise en œuvre ou la participation à des actions d'animation foncière en vue de la préservation de la dynamique fluviale.

8 - Politique du logement et du cadre de vie

Intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire, au titre de la politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- les opérations réalisées ou en cours de réalisation (y compris la

garantie d'emprunt) sur l'ex CC de Mur-ès-Allier, figurant dans le tableau ci-après :

Chauriat	Ilot Sainte Marie	8
	Le baillage	3
	Ilot des caves	6
	Le presbytère	5
Dallet	Square Charles de Gaulle	6
	Le couvent	3
	Les remparts	4
Mezel	Le parc	10
Pérignat-es-Allier	Le rampeau	10
Saint-Bonnet-lès-Allier	Le bourg	2

- la mise en oeuvre d'un PLH et d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG) avec versement d'aides aux particuliers le cas échéant : notamment aides pour des travaux d'amélioration du confort. la CC agira pour inciter et mobiliser les bailleurs sociaux à intervenir dans les communes du territoire.

9 - La politique de la ville

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programme d'actions définis dans le contrat de ville.

10 - Création, aménagement et entretien de la voirie

Intérêt communautaire :

- les voiries d'accès aux zones d'activités,
- les voiries d'accès aux châteaux classés monuments historiques ouverts au public,
- la voirie d'accès à la déchetterie de Billom,
- la voie verte le long de l'Allier.

11 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Intérêt communautaire :

Est d'intérêt communautaire en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la piscine communautaire.

12 - Action sociale d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire :

- gestion d'un Relais Petite Enfance aec mission de guichet unique,
- gestion du multi-accueil des " Pitchouns du Jauron ",
- soutien aumulti-accueil à gestion parentale "Les Petites Dômes " à Glaine-Montaigut
- assurer la coordination et l'animation de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF avec les différents partenaires,
- mettre en place des outils contribuant à l'information, l'accompagnement des accueils péri et extra scolaires gérés par les communes ou syndicats intercommunaux,
- accompagnement aux actions de soutien à la parentalité
- accompagnement des jeunes de 12-25 ans dans une démarche de projet et dans leur engagement citoyen, mise en place d'actions de prévention et d'accès aux droits pour ce public, étude et réflexion sur la participation à des actions de lutte contre la précarité et soutien à des structures solidaires identifiées par le conseil communautaire.

13 - SIG (Système d'information géographique) intercommunal.

14 - En matière d'actions à caractère touristique

Schéma de signalisation touristique,
Promotion de la randonnée,
Aménagement et gestion du château féodal de Mezel,
Etude et réflexion sur une politique de développement des hébergements touristiques.

15 - En matière d'assainissement

Gestion d'un service de contrôle de l'assainissement autonome.

16 - Dans le domaine du développement culturel et sportif

Mettre en synergie les acteurs culturels et sportifs sur le territoire (informer et rechercher les complémentarités, lister les moyens culturels existants),
Aider, conseiller, accompagner les porteurs de projets,
Mettre en place des actions culturelles et une programmation itinérante à l'échelle du territoire,
Réfléchir sur la mise en place d'une politique sportive et sur l'utilisation communautaire des équipements culturels et sportifs
Gérer le Pays d'Art et d'Histoire,
Organiser l'initiation et la pratique de la musique dans le cadre d'une école intercommunale et soutenir les associations du territoire remplissant les critères suivants : dispenser des cours individuels et de la formation musicale à plus de 50 élèves, dans au moins 4 communes différentes,
Gestion et animation du réseau (coopératif) des bibliothèques et points lecture situés sur le territoire de la communauté de communes,
Animation d'une ludothèque en s'appuyant sur les bibliothèques.

17 - Dans le domaine des transports

Prise en charge des frais de transport pour les activités piscine des écoles primaires vers la piscine communautaire de Billom,

18 - Eclairage public des équipements et infrastructures communautaires

Soutien à la vie locale

Les dispositifs de soutien aux particuliers, aux associations, aux entreprises du territoire, ou à des associations qui œuvrent pour le territoire.

La Communauté apporte des aides financières dans le cadre de différents dispositifs qui font pour la plupart l'objet d'appel à projets diffusés par l'intermédiaire des communes. Des conventions d'attribution sont systématiquement élaborées.

304 656 € en 2023

Fonds d'aide aux manifestations culturelles

Chaque année, Billom communauté octroie des subventions pour des manifestations culturelles mises en place dans les communes de son territoire et répondant à différents critères (notamment rayonnement intercommunal, disciplines artistiques, rémunération d'artistes, implication de la commune...).

14 ont été retenues en 2023 par la commission culture pour un montant d'aides de 12 100 €.

Soutien aux manifestations patrimoine

La commission tourisme et patrimoine a proposé de soutenir deux associations pour des projets de valorisation du patrimoine : Les champs d'ail pour l'organisation du salon des sites remarquables du goût, l'ASEV-SIT pour l'entretien et la valorisation du site de l'ancienne église.

Fin 2023, les critères d'attribution des subventions (validés en 2017) ont été revus pour recentrer les demandes sur la valorisation et la mise en valeur du patrimoine en tant que tel.

Fonds d'aides transition

Depuis 2022 Billom Communauté soutient des manifestations ou actions qui portent sur une thématique liée au développement durable et aux transitions, inscrites dans les axes du plan climat air énergie territoriale. CF page 15



Soutien aux projets "privés" gens du voyage

CF page 59

Dispositifs pour les jeunes

CF page 34

Bourse Coup de pouce

Aide de 250 € pour le permis de conduire, 200 € pour le BAFA, action citoyenne de 20 heures en contrepartie dans une association ou collectivité.

Bourse Agir jeunes

Votée en 2022, cette bourse est un dispositif qui permet de financer des projets portés par des jeunes de 12-25 ans.

Bourse Cré'Active

Votée en 2022, cette bourse offre une indemnité de 125 € par jeune qui effectue 5 jours d'action citoyenne pour de petits travaux de proximité dans les communes (transport,

encadrement, animations pris en charge par la CC).

Habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat CF page 43

Economie

Une nouveauté en 2023, la décision de mettre en place un soutien (en complément de celui de la Région) pour les petites entreprises du commerce, de l'artisanat de proximité avec un point de vente ouvert au public.

CF page 47

En plus de tous ces dispositifs, la CC soutient le fonctionnement du multi-accueil des Petits Dômes (175 600 € en 2023), de l'épicerie solidaire (18 800 €), de la Régie de territoire des deux rives (16 000 €).

Lexique

AC.....	Attribution de Compensation	PAE.....	Parc d'Activités Economiques
ACM.....	Accueil collectif de Mineurs	PAH.....	Pays d'Art et d'Histoire
ADIE.....	Association pour le Droit à l'Initiative Economique	PCAET.....	Plan Climat Air Energie Territorial
ADS.....	Autorisation Droit du Sol	PDLHI.....	Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
AELB.....	Agence de l'Eau Loire Bretagne	PEAC.....	Projet Educatif Artistique et Culturel
AGSGV 63.....	Association de Gestion du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme	PETR.....	Pôle d'Equilibre Territorial Rural (du Grand Clermont)
ALSH.....	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	PFIL.....	Plate-Formes d'Initiatives Locales
AM.....	Assistante Maternelle	PLUH.....	Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat
AMF.....	Association des maires de France	PNR-LF.....	Parc Naturel Régional Livradois-Forez
ANAH.....	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	POI.....	Programme Opérationnel Interrégional
APA.....	Activité Physique Adaptée	PSC1.....	Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1
APP.....	Analyse des Pratiques Professionnelles	PSU.....	Prestation de Service Unique
ARS.....	Agence Régionale de Santé	RAM.....	Relais Assistant(e)s Maternel(le)s
AURA.....	Auvergne-Rhône-Alpes	ROL.....	Relevé d'Observation du Logement
BAFA.....	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	RPE.....	Relais Petite Enfance
BEESAN.....	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation	RPI.....	Regroupement Pédagogique Intercommunal
BIT.....	Bureau d'Information Touristique	SAGE.....	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
BNSSA.....	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	SBA.....	Syndicat du Bois de l'Aumône
CAF.....	Caisse d'Allocations Familiales	SDAP.....	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
CAM.....	Clermont Auvergne Métropole	SDEJS.....	Service Départemental Education Jeunesse et Sport
CBS.....	Coefficient de Biotope par Surface	SEAT.....	Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique
CC.....	Communauté de communes	SIBEM.....	Syndicat Intercommunal Bongheat, Egliseneuve, Mauzun
CCAS.....	Centre Communal d'Activités Sociales	SIBOVA.....	Syndicat Intercommunal Bouzel, Vassel
Cd63.....	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	SICER.....	Syndicat Intercommunal Espirat et Reignat
CDD.....	Contrat à Durée Déterminée	SIEG.....	Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz
CDI.....	Contrat à Durée Indéterminée	SIGEP.....	Syndicat Intercommunal Glaine, Neuville, Sermentizon, Bort l'Etang
CEN.....	Conservatoire d'Espaces Naturels	SIMI.....	Syndicat Intercommunal Montmorin Isserteaux
CFU.....	Compte Financier Unique	SIVOS.....	Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale
CGCT.....	Code Général des Collectivités Territoriales	SMTC.....	Syndicat Mixte des Transports Clermontois
CHSCT.....	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	SPANC.....	Service Public d'Assainissement Non Collectif
CISPD.....	Conseil Intercommunal pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance	SMVVA.....	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
CLECT.....	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	SPR-PVAP.....	Sites Patrimoniaux Remarquables - Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
CLIC.....	Centre Local d'Information et de Coordination	SST.....	Sauveteur Secouriste du Travail
CLPVAP.....	Comité Local de Projet de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture	TAD.....	Transport À la Demande
CLSH.....	Centre de Loisirs Sans Hébergement	TEOM.....	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
CMP.....	Code des Marchés Publics	TFNB.....	Taxe Foncière Non Bâti
CNFPT.....	Centre National de la Fonction Publique Territoriale	TFB.....	Taxe Foncière Bâti
COPIL.....	Comité de Pilotage	TH.....	Taxe d'Habitation
COTECH.....	Comité technique	VRD.....	Voirie Réseaux Divers
CPTS.....	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé	ZAC.....	Zone d'Aménagement concertée
CR.....	Conseil régional	ZAN.....	Zéro Artificialisation Nette
CRAC.....	Compte Rendu Annuel à la Collectivité	ZPPAUP.....	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
CRAD.....	Centre Régional d'Art Dramatique		
CR RTE.....	Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Écologique		
CTEAC.....	Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle		
CTG.....	Convention Territoriale Globale		
CTS.....	Comité Technique Social		
DALHIR.....	Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers		
DDT.....	Direction Départementale des Territoires		
DETR.....	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux		
DGA.....	Directeur Général Adjoint		
DGF.....	Dotations Globales de Fonctionnement		
DGFIP.....	Direction Générale des Finances Publiques		
DIG.....	Déclaration d'Intérêt Général		
DRAC.....	Direction Régionale des Affaires Culturelles		
DRAJES.....	Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports		
DSIL.....	Dotations de Soutien à l'Investissement Local		
DUMI.....	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant		
EAJE.....	Établissement d'Accueil du Jeune Enfant		
EHPAD.....	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes		
EJE.....	Educateur de Jeunes Enfants		
ENSIL.....	Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale		
ERP.....	Établissement Recevant du Public		
EPCI.....	Établissement Public de Coopération Intercommunale		
ETAPS.....	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives		
ETP.....	Équivalent Temps Plein		
FNGIR.....	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources		
FPIC.....	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes		
FPT.....	Fonction Publique Territoriale		
GRH.....	Gestion des Ressources Humaines		
GEMAPI.....	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations		
GTC.....	Gestion centralisée de bâtiment		
INRAP.....	Institut National de Recherches Archéologiques Préventives		
JEP.....	Journée Européenne du Patrimoine		
JMF.....	Jeunesses Musicales de France		
JNA.....	Journée Nationale de l'Archéologie		
JPP.....	Journée Patrimoine de Pays		
MARPA.....	Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées		
MDT.....	Maison du Tourisme du Livradois Forez		
MGT.....	Marché Globale de Performance		
MLC.....	Maison des Loisirs et de la Culture		
MNS.....	Maître Nageur Sauveteur		
MSA.....	Mutualité Sociale Agricole		
MSS.....	Maison Sport et Santé		
ONAPS.....	Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité		
OPAH.....	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat		
PAB.....	Plan d'Aménagement de Bourg		
PAC.....	Pompe à chaleur		
PADD.....	Plan d'Aménagement et de Développement Durables		

Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales

"Afin d'améliorer le débat démocratique au sein des EPCI, la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a prévu, en outre, des mesures nouvelles pour une meilleure information des communes sur l'exercice des compétences intercommunales.

Les délégués des communes doivent rendre compte, au moins deux fois par an, au conseil municipal dont ils sont issus, de l'activité de l'EPCI. Le président de l'établissement adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune peuvent être entendus. Le président de l'EPCI peut également être entendu, à sa demande ou à celle du conseil municipal.

Sans remettre en cause l'autonomie des EPCI, l'ensemble de ce dispositif facilite l'accès des communes à une plus grande information et connaissance des affaires intercommunales auxquelles elles sont directement intéressées."